

Qui est du Terroir?

Le Conflit, les Déplacements, les Terres et l'Identité au Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo



LA CITOYENNETE ET LA MIGRATION FORCEE DANS LA REGION DES GRANDS LACS
DOCUMENT DE TRAVAIL NO. 3
MARCH 2010



International Refugee
Rights Initiative



Social Science
Research Council

Base du Document

Ce document est le résultat d'un effort coordonné entre le personnel d'International Refugee Rights Initiative (IRRI) et du Social Science Research Council (SSRC).

L'étude sur le terrain a été réalisée par Joseph Okumu et Kibukila Ben Bonome, et le document a été écrit par Dr. Lucy Hovil d'IRRI. Deirdre Clancy et Olivia Bueno d'IRRI et Josh DeWind de SSRC et Bronwen Manby d'Open Society Justice Initiative l'ont passé en revue et corrigé. L'équipe de la recherche sur le terrain tient à exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont participé à l'étude, en particulier les déplacés.

Séries De Documents De Travail Sur La Citoyenneté et le Déplacement Dans la Région des Grands Lacs

Le document est le troisième d'une série de documents de travail qui font partie d'un projet de collaboration entre l'International Refugee Rights Initiative, le Social Science Research Council et la société civile et des partenaires universitaires dans la région des Grands Lacs. Le projet vise à parvenir à une meilleure compréhension des liens qui existent entre les conflits sur la citoyenneté et l'appartenance dans la région des Grands Lacs, et les déplacements forcés. Il emploie la recherche en sciences sociales dans le cadre des droits humains, afin d'illuminer comment l'identité affecte l'expérience des personnes déplacées avant, pendant et après leur déplacement. Les résultats sont destinés à faciliter le développement des politiques régionales qui favorisent la réintégration sociale et la politique d'intégration des victimes de la migration forcée, en conciliant les différences entre les identités socioculturelles et les droits de la citoyenneté nationale, qui perpétuent les conflits et l'exclusion sociale.

International Refugee Rights Initiative et le Social Science Research Council aimeraient remercier Open Society Institute pour son soutien à la réalisation de cette recherche.

Photo par Lucy Hovil.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	4
Promouvoir un Débat sur la Voie à Suivre	6
Historique	8
Méthodologie	8
Le conflit au Nord-Kivu	10
Les identités polarisées et la question de la citoyenneté	13
Les Perceptions du Conflit : Le Point de Vue des Personnes Déplacées.....	21
Une guerre d'origine externe	21
Les divisions internes	23
Une ethnicité renforcée.....	24
Les milices et le renforcement des divisions ethniques	27
Des legs de la violence.....	28
L'Identité Congolaise: L'Interaction Intérieure et Extérieure.....	Error! Bookmark not defined.
Un antidote contre la violence.....	29
L'échec de l'Etat	31
Le retour	33
Conclusion	36

RESUME

Le conflit en République démocratique du Congo (RDC) semble insoluble. Depuis qu'un accord de paix qui a officiellement mis fin à une décennie de guerre dans le pays a été signé en 2003, quelque deux millions de civils sont morts et des millions d'autres ont été forcés de fuir leurs habitations, créant l'une des pires catastrophes humanitaires au monde.

La province du Nord Kivu était au centre de beaucoup de combats, avant et après l'accord du 2003. En dépit du fait que la sécurité est récemment améliorée et des progrès ont été fait pour résoudre le conflit, comme illustré par une série des accords de paix plus récents, le conflit continue et le risque de la détérioration de la sécurité est palpable.¹

Le présent document vise à démêler quelques-unes des dimensions de cette violence perpétuelle par une explication de la manière dont ce conflit est perçu par ceux qui le vivent et par ceux qui ont été obligés de le fuir. Il se concentre spécifiquement sur ceux qui ont été déplacés en dehors ou bien à l'intérieur de la province du Nord Kivu, une région au centre des récentes violences dans l'est du pays. Nous considérons l'interaction entre les notions d'identité, d'accès au pouvoir et, par la suite, l'accès aux ressources naturelles dont la terre. Grâce à la compréhension des perceptions des gens sur les causes de conflit, on commence à explorer une voie potentielle vers la stabilité ainsi que la façon dont les réfugiés et les personnes déplacées se préparent pour leur retour.

Il est peu surprenant que nos conclusions reflètent les analyses des conflits en RDC, ou des phases du conflit, précédents où les érudits et les commentateurs ont mis l'accent sur les dynamiques complexes d'inclusion et d'exclusion qui sont au cœur de la violence. Que ces dynamiques ont continué pendant la période des récents combats du fait que des forces cycliques qui dirigent la violence au niveau local n'ont pas été brisées en dépit d'une série d'accords de paix, d'un engagement international significatif, d'efforts de renforcement de paix et des séries d'initiatives militaires. Il est donc évident, que le flux et reflux de la guerre – des périodes de réductions de tensions qui sont suivies par des nouvelles vagues de combats – peuvent durer avec une ténacité implacable si les causes profondes du conflit sont adressées.

Nos principales conclusions indiquent ce qui suit:

- *Les causes du conflit étaient largement considérées comme étant externes plutôt qu'internes au Congo.* En particulier, la guerre était perçue comme importée du Rwanda. Les personnes interrogées estiment que le conflit s'est étendu à l'est de la RDC au lendemain du génocide de 1994 au Rwanda voisin avec l'arrivée de réfugiés et de génocidaires dans le pays. La pléthore de milices et de groupes rebelles qui ont ensuite proliféré se compose soit d'individus venus de l'extérieur soit de groupes qui se sont formés pour se défendre contre ces envahisseurs rwandais. Même s'il n'y avait pas de confrontation officielle entre le Rwanda et Congo et en dépit de rapprochement entre les deux pays, c'était clair qu'il est perçu comme un conflit externe qui est actuellement mené sur le sol congolais.
- *Cette définition du conflit comme étant externe au Congo a aggravé des perceptions profondément enracinées que les communautés qui sont présumées être des sympathisants ou des alliées du Rwanda - surtout ceux qui s'expriment à travers des variantes de la langue kinyarwanda - sont*

¹ L'accord le plus récent a été signé le 23 mars 2009.

considérées forcément comme des «étrangers». Le conflit, donc, a mis l'accent sur le caractère étranger de ce groupe.

- *Les perceptions faisant état que le conflit est «externe» reflètent à la fois la réalité de l'intervention étrangère en RDC et une présomption que certains groupes ne relèvent pas de revendications d'appartenance au pays légitimes.* Par exemple, le fait que le Congrès National pour la Défense des Identités du Peuple (CNDP)² et les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR),³ (deux des principales milices belligérantes) sont respectivement associés aux identités pan-tutsi ou pan-hutu qui fonctionnent à travers la région est considéré comme la preuve que tous les Hutus ou Tutsis ne sont pas, d'une certaine manière, congolais malgré le fait que certaines de ces populations sont présentes sur le territoire qui constitue aujourd'hui la RDC depuis même avant l'indépendance. En fait, beaucoup de ceux qui étaient interviewés ont suggéré que ceux qui parlent le Kinyarwanda pourraient être reconnus comme congolais s'ils renonceraient les liens ethniques.
- *Ces tensions ont mené à des fissures au niveau local qui date d'avant le génocide à 1994, mais qui ont été utilisées avec l'accroissement de la militarisation dans la région.* L'association des milices avec des groupes ethniques spécifiques a créé ou a aggravé les tensions ethniques au sein des communautés : les allégeances ethniques sont considérées comme à la fois la cause et les moyens de la violence.
- *Prouver un statut légitime de « congolais » reste crucial pour accéder au pouvoir au niveau local au Nord Kivu - et donc pour avoir accès aux ressources naturelles.* En particulier, définir qui est réellement congolais détermine l'accès à la terre. Donc, les questions de citoyenneté, d'accès au pouvoir et de propriété foncière sont toutes liées : la « propriété » foncière constitue un avantage limité s'il ne s'accompagne pas de droits politiques ou d'accès au pouvoir pour défendre ces droits. De plus, les droits politiques sont subordonnés à la reconnaissance de l'appartenance citoyenne tant au niveau local que national.
- *Les personnes déplacées ont désespérément besoin de rentrer.* Beaucoup vivent dans des conditions effroyables, avec une assistance limitée ou inexistante. Au moment de la recherche, elles ont indiqué qu'elles rentreraient chez elles dès qu'il y aura juste assez de paix pour qu'elles puissent dormir dans leurs maisons et ne pas se cacher la nuit dans la brousse environnante, et, en fait, des dizaines des milliers sont déjà rentrées. La plupart d'entre elles avaient l'intention de retourner à l'endroit qu'elles identifient comme étant leur terre d'origine. La possibilité de (ré)affirmer leurs droits de citoyenneté est particulièrement importante pour le retour potentiel des personnes déplacées: au moment du retour, les questions d'identité et d'appartenance risquent de devenir plus intenses.
- *Les gens ont vu la stratégie militaire de Kimia I comme un désastre en mettant fin au conflit avec les FDLR.* La population civile n'a pas seulement été attrapée au milieu de cette initiative militaire et a souffert la brutalité, mais avec un profit négligeable. Les résultats donc questionnent sur l'accent mis sur les campagnes militaires comme moyen de mettre fin à la menace des FDLR.

² Le CNDP était une milice qui opérait à l'est de la RDC, le chef du mouvement était Laurent Nkunda jusqu'à son arrêt en janvier 2009, et est perçu fréquemment comme tutsi.

³ Le FDLR est formé après l'accession au pouvoir du Front Patriotique du Rwanda après le génocide de 1994. C'est un groupe rebelle composé pour la plupart de Hutu qui se battent contre le présent gouvernement « Tutsi » au Rwanda. Ils sont aussi perçus comme une source principale de la violence à l'est de la RDC.

PROMOUVOIR UN DEBAT SUR LA VOIE A SUIVRE

La dynamique de l'identité nationale indiquant des défis d'une telle envergure, que ce soit la médiation des conflits fonciers au renforcement de l'État, la formulation des recommandations spécifiques va au-delà de la portée de ce rapport. De surcroît, beaucoup de macro questions de conflit sont soigneusement étudiées : le besoin massif de démilitarisation du Nord Kivu et le rétablissement de l'ordre public sont largement reconnus. Le document fournit plutôt une plate-forme de discussion et de débat sur les domaines qui sont essentiels à la recherche de solutions à la violence actuelle dans le Nord Kivu. Un bref aperçu est donné ci-dessous :

- **Clarifier la citoyenneté congolaise** : Les résultats suggèrent que la possibilité pour des individus et des groupes de faire valoir utilement le lien de la citoyenneté comme la base des droits d'appartenance et d'accès aux ressources offre un puissant antidote à la plupart des causes profondes de la violence. Une nouvelle loi sur la nationalité avait été adoptée par le gouvernement de transition en novembre 2004, et avait pour but de clarifier définitivement qui est et qui n'est pas un ressortissant du Congo. Pourtant, en dépit du fait que la loi offre la possibilité de revendiquer la citoyenneté à la plus part des populations contestées, ça reste un compromis entre la promotion d'un cadre inclusif de citoyenneté basé sur la naissance et la création proactive des liens d'appartenance et continuant d'accepté l'ethnicité comme une base pour la revendication de la citoyenneté. En plus, à part le contenu de la loi il est clair que ce n'est pas appliquée au niveau local et n'a pas changé les compréhensions locales de l'inclusion et l'exclusion : sur le terrain les notions d'appartenance continuent à être contestées. Des efforts doivent être faits pour promouvoir et mettre en œuvre la nouvelle loi au niveau de base, par rapport aux éléments qui reconnaissent le droit d'appartenance des populations contestées. **En particulier, la base de la citoyenneté doit assurer une clarté sans équivoque au niveau local de manière à mettre un terme au conflit violent sur ce problème.**
- **L'interaction entre les formes nationales et ethniques de l'identité** : Les résultats démontrent que l'ethnicité est à la base de la plupart des violences actuelles. L'appartenance ethnique n'est pas intrinsèquement violente, mais sa manipulation par les milices et d'autres groupes a fait de celle-ci une source importante d'instabilité. Les identités ethniques, cependant, restent une base puissante pour définir l'appartenance et l'accès au pouvoir au niveau local à l'est de la RDC - et dans la région au sens plus large - et sont susceptibles de continuer ainsi. **S'agissant de l'impact des structures du pouvoir au niveau local il est donc important pour la stabilité de promouvoir un environnement où les identités ethniques sont accommodées et exprimées sans être une source majeure d'instabilité.**
- **Le rôle du Rwanda dans la recherche de solution** : Les résultats suggèrent fortement que l'utilisation des forces rwandaises est contre-productive. Cette utilisation risque simplement d'aggraver davantage le conflit compte tenu de la perception que le Rwanda, (ou ceux qui viennent du Rwanda), est une source majeure de conflit. **Le Rwanda doit donc jouer un rôle dans la résolution de ce conflit internationalisé.**
- **La construction régionale de l'identité ethnique** : Les résultats pointent davantage sur le fait que les questions géopolitiques liées à la construction des identités hutu et tutsi dans la région des Grands Lacs continuent d'alimenter les tensions ethniques localisées. Une question clé à cet égard

est l'absence de compte rendu honnête de ce qui s'est passé pendant et après le génocide rwandais, qui continue à hanter la région. Aussi longtemps que le gouvernement du Rwanda continue de propager le mythe que tous les Hutus soient génocidaires, sans prendre une quelconque responsabilité pour les atrocités commises par ses propres forces, le renouvellement de la violence basé sur l'ethnie restera toujours une menace pour la stabilité dans toute la région. **Donc il faut faire une évaluation plus honnête des relations ethniques au Rwanda qui pourrait, par la suite, être utilisée pour traiter les menaces constantes à la stabilité régionale, notamment en ce qui concerne l'est du Congo.**

- **La recherche d'alternatives à une solution militaire :** Les résultats montrent que la plupart des gens ne croyaient pas que l'approche militaire actuelle pour mettre en déroute les FDLR aurait marché. Les personnes interrogées ont souligné que la stratégie des FDLR d'utiliser la population civile comme bouclier ainsi que le terrain sur lequel ils opèrent rendent peu probable une victoire militaire, et certainement avec un nombre considérable de victimes civiles. Les atrocités commises par l'armée congolaise soulignent en outre l'impossibilité d'une issue militaire réussie. Enfin, les résultats limités des deux opérations militaires, Kimia I et Kimia II, et le déplacement encourus dans les zones d'opération de l'initiative militaire la plus récente, Amani Leo, soutiennent ces conclusions. **Une attention particulière doit donc être accordée aux alternatives à de telles initiatives militaires, dont l'arrestation des chefs des FDLR à l'extérieur, le désarmement des FDLR, et la création d'options pour des stratégies de sortie des individus au sein des FDLR.**
- **Les implications du retour:** Les conditions actuelles de déplacement au moment de la recherche étaient telles que les personnes voulaient retourner le plus tôt possible, et en fait des milliers sont déjà rentrés. Pourtant, le processus de retour peut très probablement déclencher un nouveau conflit s'il n'est pas géré avec soin, et continuer à mettre en péril la protection à la fois des rapatriés et ceux qui sont restés dans leurs maisons. **Donc des stratégies doivent être mises en place pour le lancement et le suivi du retour des réfugiés et des personnes déplacées ? Plus précisément, des systèmes doivent être mis en place pour la réclamation rapide et équitable des terres.**

HISTORIQUE

Ce document présente une image du Nord-Kivu, telle qu'elle est perçue par ceux qui ont fui ou qui y sont restés. Il prend en compte à quel point la guerre est perçue comme un conflit externe qui se joue sur le sol congolais et se dessine en même temps dans des divisions profondes. Ces deux aspects convergent autour des questions d'inclusion et d'exclusion, et plus précisément autour des définitions de qui peut affirmer leur appartenance comme citoyen en RDC. En dépit d'une loi au niveau national qui confirme la citoyenneté pour la plus part de ceux dont leur présence se dispute, il est clair que les tensions à propos de qui peut légitimement s'appeler un Congolais devient une source significative de conflit au niveau local. Les dynamiques relatives à la légitimité de reconnaissance de citoyenneté et d'appartenance, donc, se forme le cadre de notre analyse du conflit, du point de vue de ceux qui l'ont fuit.⁴

Le présent document commence par une brève description de la méthodologie. Puis on présente en historique du Nord Kivu et un aperçu de la littérature pertinente, en particulier en relation aux questions de l'identité et de la citoyenneté. Les résultats de la recherche de terrain sont présentés à travers une analyse de la façon dont la guerre est vue par ceux qui ont été déplacées à cause de celle-ci - une guerre considérée comme étant importée de l'extérieur du territoire congolais et qui a ouvert des fissures au sein des communautés qui dataient d'avant la guerre. Plus précisément, les définitions du terme «Rwandais» dans ce contexte sont signifiantes pour de telles perceptions de la guerre: les bases locales du pouvoir ont été à la fois renforcées et contestées par la guerre qui a eu, par conséquent, un impact sur l'accès à la terre. Le rapport ensuite présente le rôle joué par la manipulation effectuée par les milices ethniques et l'impact que cela a eu sur les communautés, en particulier la manière dont elle a contribué à l'inclusion et d'exclusion de groupes spécifiques. Il examine ensuite la manière dont ces tendances et la perception du conflit renvoie plus largement au contexte national et à des structures étatiques sur lesquels les notions de citoyenneté sont censées être tirées. Il examine enfin les paramètres qu'implique le retour des réfugiés et des personnes déplacées à leur domicile. Le rapport conclut en suggérant par quels moyens la stabilité peut être établie, par une analyse de la notion de la citoyenneté et la manière dont la réalisation de la citoyenneté peut être effective déterminée par les notions empiriques d'appartenance et basée sur le fonctionnement des structures Etatiques. Ceci est perçu comme un antidote aux cycles actuels de guerre et de déplacement dans la région.

Méthodologie

L'étude de terrain s'est déroulée en deux phases, la première à l'ouest de l'Ouganda parmi les réfugiés du Nord-Kivu et la seconde dans le Nord-Kivu. La première a eu lieu du 15 mai au 2 juin 2009 dans les lieux d'installation des réfugiés à Nakivale, à Mbarara et autour de la zone de Kisoro sur la frontière la RDC et de l'Ouganda. A Nakivale, l'équipe a délibérément cherché des réfugiés qui étaient récemment arrivés du

⁴ Le concept de citoyenneté réfère à l'appartenance à une communauté politique qui inclus et les droits et les obligations, et qui est complémentaire et est mutuellement interdépendant avec le concept de nationalité. En dépit du fait que les droits sont de plus en plus protégés au niveau international et régional par des mécanismes désignés à fournir des droits seulement à la base de notre humanité partagée, en pratique établissant un lien fort avec un état protecteur reste important pour la jouissance pratique des droits. Une personne sans ce lien est apatride, sans le droit de demander la protection d'aucun état. A un niveau plus théorique, le lien de citoyenneté veut aller au delà du plan politique et de générer des notions d'appartenance, donnant à des groupes de personnes un sens collectif d'identité qui explique qui ils sont en relation l'un avec l'autre et aussi en relation avec les structures du pouvoir. Voir, par exemple, Open Society Justice Initiative, 2007. "More Primitive than Torture: Statelessness and Arbitrary Denial of Citizenship in Africa – A Call to Action." Background Briefing for Africa Programming Advisory Committee Meeting. Kampala, Uganda, February.

Nord-Kivu. La majorité de ceux qui ont été interrogés avaient fuit les régions de Rutshuru, Masisi et Bunagana dans le Nord-Kivu en novembre 2008. À Kisoro, la majorité des entretiens ont eu lieu dans le camp de transit de Nkyakabande. Au total, 82 réfugiés ont été interviewés dans cette première phase de la recherche dont 36 femmes. Mis à part les entrevues menées le premier jour dans la section du nouveau Congo du camp de Nakivale, en novembre 2008 et sont entrés en Ouganda par la zone frontalière de Ishasha et Bunagana.

La deuxième phase de la recherche était menée au Nord-Kivu du 15 juin au 4 juillet à Goma, Masisi et Rutshuru. Les trois localités étaient choisies, en partie, en raison de leur accessibilité relative dans un contexte de conflit en cours, mais aussi parce que ce sont des domaines d'où proviennent la plupart des personnes interrogées en Ouganda. L'équipe a interrogé dans cette deuxième phase de la recherche un total de 75 personnes - 43 femmes et 32 hommes - ce qui porte le nombre total d'interviews à 157.

A Masisi, des entrevues ont été menées au Masisi-centre et dans les zones environnantes de Kibabi et Bishange. Masisi est un territoire⁵ situé au Nord-Kivu limitant le territoire de Walikale à l'ouest, la ville de Goma à l'est, la province du Sud Kivu au Sud et le Territoire de Rutshuru au Nord Est. Parmi les déplacés interrogés dans le Masisi, il y avait ceux qui vivaient dans des camps officiels de personnes déplacées, les personnes vivant dans des familles et ceux qui étaient dans des camps non répertoriés mais qui recevaient une assistance de certaines organisations non-gouvernementales (ONG). Les personnes déplacées dans les camps et qui ont été spécifiquement classées par le gouvernement à Masisi Centre étaient essentiellement des Hutus, celles vivant dans les familles étaient principalement des Bahunde et celles dans les camps non reconnus à Kibabi et Rubaya étaient principalement des Siya (Bakumu) venant de Katoyi. C'était aussi un domaine où le CNDP agissait pendant une longue période et leur présence se manifeste par des patrouilles de l'armée dans les centres. A Rutshuru, des entrevues ont été menées à Kinyandoni, Nyongea et Kiwanja. La zone est reconnue comme étant le foyer du CNDP et continue d'être harcelée par l'insécurité.

Au cours de cette phase de recherche, un certain nombre de zones étaient inaccessibles à cause des accrochages permanents entre les diverses milices et les soldats gouvernementaux, créant ainsi une ambiance extrêmement tendue. Des soldats gouvernementaux harcelaient les civils et les contraignaient à travailler comme main-d'œuvre bon marché et à porter des vivres à la ligne de front. Le climat de la peur a été encore accentué par une rumeur selon laquelle le CNDP s'était retiré du consortium du gouvernement, ce qui pourrait entraîner une intensification de la guerre dans la région. En outre, tout au long du travail sur le terrain, l'équipe était consciente d'être observée par les forces armées gouvernementales.

Durant les entrevues, on demandait aux informateurs leur avis sur le conflit qui se déroule au Nord-Kivu; sur les questions d'auto-identification et de citoyenneté, sur l'importance de la terre et sur leurs espoirs de retourner. Pendant l'analyse, les données ont été ventilées selon les différents lieux où les recherches ont été menées. Cependant, dans sa présentation, les données ont été, pour la plupart, combinées en raison de l'uniformité frappante entre les différentes composantes des données. En outre, bien que les questions de l'ethnicité soient fortement apparues dans les données, le questionnaire ne comprenait pas de questions sur l'origine ethnique d'une personne et les entretiens ne se sont pas déroulés selon des lignes ethniques. Il existe un certain nombre de raisons qui explique cette démarche : premièrement, les démarcations claires de l'ethnicité peuvent très vite simplifier une forme d'identification qui est hautement complexe, dynamique

⁵ Un territoire est une unité d'administration régionale. La province de Nord-Kivu est composée de six territoires : Beni, Lubero, Rutshuru, Nyiragongo, Masisi et Walikale.

et ambigu : dans un certain nombre d'entretiens par exemple, l'origine ethnique de l'individu n'est pas apparente. Deuxièmement, mettre les données dans un moule ethnique reviendrait à comprendre le mythe selon lequel l'antagonisme ethnique fournit une explication totale pour les situations de conflit. Troisièmement, les similitudes de points de vue dans les données sont plus frappantes que les différences. Cela dit, l'appartenance ethnique des personnes interviewées est notée dans les résultats lorsque les interlocuteurs soulignent volontairement leur appartenance ethnique et le groupe auquel elles s'identifient comme membre.

Enfin, Il est important de noter que dû au fait que les gens de différents groupes linguistiques ont dû fuir vers des zones spécifiques, il y a de fortes chances que la majorité des personnes interrogées dans la zone frontalière de l'Ouganda, ce qui constitue la plus grande partie des interviews, soient résidents de la région appelée Bwisha, qui sont principalement des Hutus parlant le kinyarwanda, car «les gens ici parlent la même langue. »⁶ La majorité des entrevues a été menée en swahili bien que certains des entretiens qui ont eu lieu au Nord-Kivu étaient menés dans la langue vernaculaire de la personne interrogée.

Le conflit au Nord-Kivu

Le Nord-Kivu est une province de l'est de la RDC qui a comme frontières le Rwanda et l'Ouganda à l'est⁷ et le Sud-Kivu au sud. Sa capitale provinciale est la ville de Goma et elle a la plus forte densité de population provinciale en RDC, avec une population estimée à 4.3 million des personnes vivant dans une superficie de 59.631 kilomètres carrés.⁸ En fin juillet 2009, il y avait plus d'un million de personnes déplacées au Nord-Kivu,⁹ la majorité d'entre elles vivant en dehors des camps officiels sous l'égide du Haut Commissariat pour les Réfugiés et du gouvernement provincial du Nord Kivu. Des dizaines de milliers de réfugiés ont fui la province. L'ampleur et les conditions de déplacement ont été un désastre pour la sécurité des personnes avec de nombreux groupes restant inaccessibles à l'aide et des ressources limitées pour l'assistance.

Le document utilise comme point de départ le déplacement créé par les violences entre le CNDP et les forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et les FDLR, une autre milice armée opérant dans la région. Cette recrudescence des combats a commencé en août 2008 après une période d'accalmie suite à un accord de paix signé entre le gouvernement et le CNDP à Goma sept mois plus tôt. Cet accord de paix mit fin à une période de conflit qui a fait des centaines de milliers de déplacés dans son sillage.

Dans le combat, le CNDP prétendait protéger les communautés minoritaires tutsis du Congo au Nord-Kivu des réseaux de la milice Interahamwe, un groupe à prédominance hutu comptant des anciens génocidaires qui ont fui vers la RDC après le génocide au Rwanda de 1994 dont la plupart ont été incorporés dans le fonctionnement des FDLR au Nord et au Sud-Kivu.¹⁰ Les FDLR ont continué à faire peser une menace

⁶ Interview avec un homme Congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009. De la même manière comme il a aussi dit, les Wanande parlent la même langue que le Batembo.

⁷ Il a aussi comme frontière le province de Ituri au nord, le province Tshopo au nord-ouest, Maniema au sud-ouest et Sud Kivu au sud.

⁸ Ministère du Plan de la République Démocratique du Congo, "Monographie de Nord Kivu," March 2005.

⁹ Internal Displacement Monitoring Centre, Country Statistics, Democratic Republic of Congo. [http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/\(httpEnvelopes\)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument](http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/(httpEnvelopes)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument)

¹⁰ FDLR et Interahamwe étaient utilisés de la même façon dans toutes les interviews.

importante sur la sécurité civile au Kivu¹¹ et l'incapacité ou la réticence du gouvernement à désarmer ces combattants a perpétué la crainte que les activités des FDLR fassent partie d'un complot plus large visant à réprimer les communautés congolaises qui s'expriment en kinyarwanda.¹² Le CNDP a ainsi commencé à engager à la fois les forces gouvernementales (FARDC) et les FDLR.

Nkunda a été destitué et arrêté le 22 janvier 2009 par son ancien allié qui se trouve être le gouvernement rwandais – ce qui est sans doute le résultat d'une pression internationale intense et le dégel des relations entre le Rwanda et la RDC. Après un accord de paix conclu très vite en mars 2009 par les successeurs de Nkunda, Bosco Ntaganda et Dr. Desiré Kamanzi, entre le CNDP et le gouvernement congolais, un grand nombre de rebelles du CNDP ont été démobilisés et insérés dans l'armée nationale, diffusant temporairement leur capacité en tant que groupe rebelle.¹³ Le CNDP a ensuite rejoint les forces gouvernementales pour lutter contre les FDLR puisque les gouvernements de la RDC et du Rwanda se sont mis d'accord sur une initiative militaire conjointe pour désarmer les rebelles restants des FDLR. L'opération n'était ni importante, ni soutenable,¹⁴ elle a duré seulement un mois (débutant le 20 janvier 2009) et s'est uniquement concentrée sur le Nord-Kivu. Bien que les FDLR aient subi un certain nombre de pertes à la suite de l'opération, le résultat était loin des objectifs. Les FDLR n'ont pas été vaincues mais simplement dispersées, enregistrant quelques victimes et un déplacement vers l'ouest, plus loin de la frontière rwandaise.¹⁵

Après l'achèvement de cette opération militaire, les FDLR se sont regroupées et sont retournées à leur position antérieure au Nord et au Sud-Kivu pour se livrer à des représailles contre des villages et des citoyens soupçonnés avoir soutenu l'opération. Kinshasa a refusé la requête rwandaise pour renouveler les efforts militaires conjoints. En juillet, le gouvernement de la RDC a lancé une opération Kimia II, concentrée sur le Sud Kivu.¹⁶ Les FDLR sont estimées entre 6000 et 7000 membres dans les Kivus¹⁷ et, comme en témoigne la recherche sur le terrain, il existe des signes d'agitation dans les rangs des ex-combattants du CNDP intégrés dans l'armée nationale. La situation reste tendue.

Même si le contexte de sécurité semble être amélioré depuis l'accord de mars, les civils demeurent chroniquement vulnérables. Non seulement les troupes du gouvernement se sont montrées incapables de les protéger efficacement, mais ils continuent à porter des accusations d'atrocités.¹⁸ Selon Crisis Group, la

¹¹ Human Rights Centre, Payson Centre for International Development and the International Centre for Transitional Justice, 2008. "Living With Fear: A Population-based Survey on Attitudes About Peace, Justice, and Social Reconstruction in Eastern Democratic Republic of Congo", August, p.10.

¹² International Alert, 2007, "Peacebuilding in Eastern DRC: Improving EU Support for Economic Recovery." p. 14.

¹³ En novembre 2009, il y avait des rumeurs faisant état d'une nouvelle rébellion du CNDP en conséquence présumé plan d'arrêter Bosco Ntaganda, ancien chef du CNDP et un homme qui est perçu comme ayant encore de puissants réseaux en place. Connu comme « le Terminator » son mandat d'arrêt était dessillé par la Cour Pénale International (CPI) le 28 avril 2008, et c'est le quatrième mandat d'arrêt lancé par le CPI pour des crimes commis en RDC. BBC news – "UN-backed forces 'failing' in DR Congo rebel fight." 25 novembre 2009.

<http://newsvote.bbc.co.uk/mpapps/pagetools/print/news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8377842.stm>

¹⁴ Un nombre limité de rebelles ont été rapatriés au Rwanda. Pendant le premier trimestre de 2009, par exemple, 578 FDLR et 286 ex combattants du CNDP ont enregistré avec la MONUC. Crisis Group, "Congo: Une Stratégie Global pour Désarmer les FDLR," 9 July 2009.

¹⁵ Crisis Group, May 2009, p. 8.

¹⁶ Ibid., p. 10.

¹⁷ Congo Advocacy Coalition. "DR Congo: Civilian Cost of Military Operation is Unacceptable." 13 octobre 2009.

¹⁸ En fait, MONUC a récemment retiré leur soutien après un massacre allégué de 62 civil au Nord Kivu par les forces armées en avril. BBC, "DR Congo criticises UN army snub." 3 November 2009. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8339693.stm>

volonté du commandement et contrôle des FARDC de se battre est extrêmement faible.¹⁹ Ceci est aggravé par le fait que la réintégration des ex-combattants du CNDP ne servait pas à établir une unité unifiée et compétente des FARDC mais plutôt à démanteler les aptitudes du CNDP en prenant des unités à part et en brisant la chaîne de commandement.²⁰ Par conséquent, les anciens soldats du CNDP et ceux du FARDC sont toujours distincts tout en étant au sein d'une même unité. Certains ex-soldats du CNDP refusent une affectation en dehors du Nord-Kivu où ils maintiennent un contrôle militaire. Ce qui compromet l'objectif même de l'effort d'intégration.²¹ En même temps, la Mission des Nations Unies en RDC (MONUC),²² qui a effectué un déploiement de 6000 personnes, a été gravement compromise dans sa capacité à protéger la population civile. Un rapport récent rédigé par des experts mandatés par l'ONU et divulgué à la BBC, confirmerait l'échec des opérations de soutien de l'ONU en cours contre les FDLR. Le rapport affirmerait que «les rebelles des FDLR - dont certains dirigeants étaient impliqués dans le génocide rwandais - ont pu utiliser de vastes réseaux internationaux pour renforcer leur provision en armes et pour recruter des soldats supplémentaires.» Il affirme également que les FDLR sont soutenus par des gradés de l'armée congolaise.²³ En outre, les forces gouvernementales, le CNDP, les FDLR et les troupes de la MONUC ont tous été accusés d'avoir commis des violations graves des droits humains,²⁴ ce qui exacerbe davantage une culture d'impunité.²⁵ Avec la menace des FDLR non seulement toujours présentes mais aussi soutenues par ceux qui sont censés trouver une solution, ajouté à l'absence d'une pleine intégration du CNDP dans les forces armées, le potentiel demeure fort pour que le CNDP se regroupe et que des atrocités soient commises de nouveau contre la population civile par tous les groupes armés.

Au cours de l'opération militaire conjointe de la RDC et du Rwanda contre les FDLR de Kimia I, la situation humanitaire s'est détériorée de façon spectaculaire.²⁶ La Coalition de Plaidoyer pour le Congo avait affirmé que depuis que les opérations ont débuté en janvier 2009 jusqu'à octobre, 1000 civils ont été tués, 7000 femmes et jeunes filles avaient été violées et plus de 6000 maisons avaient été détruites. Près de 900 000 personnes²⁷ avaient été forcées de quitter leurs foyers et vivaient dans des conditions désespérées chez des familles d'accueil au niveau des zones forestières ou dans des camps malsains sélectionnés.²⁸ Bien que quelques uns soient maintenant rentrés dans les régions plus sûres, les autres continuent à se déplacer, en particulier des régions où les opérations militaires continuent.

Le conflit perdure du fait que toutes les parties bénéficient d'une guerre économiquement lucrative, qui est nettement liée à l'implication des acteurs internationaux - à la fois gouvernementaux et commerciaux.²⁹ Une

¹⁹ Crisis Group, May 2009, p. i.

²⁰ Crisis Group, May 2009, p. 11.

²¹ Crisis Group, May 2009, p. 12.

²² Pour plus d'information à propos de la MONUC et son mandat, voir

<http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/monuc/mandate.shtml> accédé le 25 janvier 2010

²³ BBC news – "UN-backed forces 'failing' in DR Congo rebel fight." 25 novembre 2009.

<http://news.bbc.co.uk/1/hi/8377842.stm>

²⁴ Ibid.

²⁵ Les problèmes continuant d'impunité pour les crimes commis durant le conflit au pays en général sont décrits dans un rapport de discussion par AfriMAP et l'Open Society Initiative for Southern Africa: "The Democratic Republic of Congo: Military justice and human rights – An urgent need to complete reforms." 2009.

²⁶ Human Rights Watch, 2009. "DR Congo: Rwandan Rebels Slaughter Over 100 Civilians: Congolese and Rwandan Forces Should Make Protecting Civilians a Priority." 13 février 2009.

²⁷ Il faut noter tout de même qu'on a enregistré des mouvements massifs de retour des IDP dans les zones sécurisées et que certains déplacés dont les villages d'origines n'étaient pas sécurisés ont décidé de rester dans les villages environnants.

²⁸ Congo Advocacy Coalition. "DR Congo: Civilian Cost of Military Operation is Unacceptable." 13 octobre 2009.

²⁹ Global Witness a documenté beaucoup des liens entre des ressources et militarisation. Par exemple, voir, "Faced with a gun, what can you do?" 21 July 2009.

récente commission d'enquête du Conseil de Sécurité des Nations Unies a examiné le lien entre les ressources naturelles et le financement des groupes armés illégaux en RDC³⁰ et présente des preuves convaincantes d'un appui matériel pour le CNDP effectué par les autorités rwandaises - notamment le recrutement d'enfants vivant au Rwanda avec l'assistance de membres des Forces de Défense Rwandaises (FDR).³¹ Elle a également tracé la carte à l'échelle des exploitations minières des FDLR qui sont menées par des sociétés d'exportation basées au Nord et le Sud Kivu et destinées à des utilisateurs étrangers.³² Récemment, le rapport final du Groupe d'Experts a montré comment les officiers du CNDP qui étaient intégrés dans l'armée nationale ont été déployés dans certaines zones de la région minière la plus lucrative, lesquelles ils contrôlent actuellement.³³ Leurs conclusions sont rappelées par Global Witness, qui parle de comment le CNDP a établi « l'extorsion du style mafia » dans quelques régions minières les plus lucratives à l'est du pays à Tin et Tanatalum.³⁴ Il s'agit sans doute juste d'un petit indicateur de l'intérêt et des bénéficiaires de cette guerre économique particulièrement pernicieuse.

Bien que ce bref résumé donne un aperçu sur la façon dont le conflit est actuellement mené au Nord-Kivu, la littérature et les résultats de la recherche mettent clairement en évidence le fait que les ruptures causées par la menace actuelle que représentent les FDLR et la rébellion du CNDP sont des symptômes des causes sous-jacentes plus profondes qui subsistent. Il y a au-dessous un conflit qui était en incubation durant des décennies au Nord-Kivu. Alors que les luttes externes se déroulent sur le sol congolais, la persistance et la direction du conflit se sont simultanément étendues aux divisions qui existaient déjà au sein des collectivités locales et ont davantage renforcé et imposé ces ruptures. Ces divisions tournent autour de la forte interaction entre identité, pouvoir et accès aux ressources (en particulier à la terre) au Nord-Kivu et globalement en RDC et convergent particulièrement vers l'intégration ou l'exclusion des groupes ethniques spécifiques.

Les identités polarisées et la question de la citoyenneté

Définir qui est légalement Congolais et qui le décide demeure au cœur de la violence actuelle. Des notions exclusives et polarisées d'identité et d'appartenance ont prospéré (et ont été encouragées) en RDC où l'Etat est si faible qu'il n'a pas la capacité de contrôler ses propres ressources et de protéger son peuple.³⁵ La prédominance de la guerre a effectivement prévalu sur la façon dont les avantages tirés des ressources naturelles abondantes ont été et continuent d'être distribués. La paix fragile dans le pays est par conséquent sous la menace constante non seulement de flambée de violence mais aussi de «tendance encrée du pouvoir qui détermine la richesse et la distribution - et maintient l'instabilité.»³⁶ Ces structures sont profondément bien placées: après l'indépendance du Congo en 1960 et sous la direction de Mobutu Sese Seko, les structures du pouvoir et des réseaux ont été construits sur l'appartenance ethnique et

³⁰ United Nations Security Council, 12 December 2008. "Letter dated 10 December 2008 from the Chairman of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of Congo addressed to the president of the Security Council."

³¹ Ibid. p. 15.

³² Ibid. p. 19

³³ BBC news – "UN-backed forces 'failing' in DR Congo rebel fight." 25 novembre 2009.

<http://newsvote.bbc.co.uk/mpappas/pagetools/print/news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8377842.stm>

³⁴ Global Witness, 2010. "DR Congo: ex-rebels take over mineral trade extortion racket." 11 mars.

http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/937/en/dr_congo_ex_rebels_take_over_mineral_trade_extortion_racket (accédé 11 mars 2010.)

³⁵ International Alert, 2007, p. 7

³⁶ International Alert, 2007, p. 11. Voir aussi Filip Reyntjens, 2001. "Briefing: The Democratic Republic of Congo, from Kabila to Kabila." *African Affairs* (2001), 100, pp. 311 – 317.

l'autonomie régionale. De ce fait, certains groupes ont été marginalisés en fonction des structures locales qui ont été artisanes et non réglementées. Avec des systèmes de gouvernance parallèles en place, formels et informels, l'autorité coutumière - basée sur l'appartenance ethnique ou mieux ancestrale - continue de dominer les processus de prise de décision sur le terrain par rapport aux questions importantes de moyens de subsistance telles que la distribution des terres et les redevances coutumières.³⁷ Le risque de manipulation des identités est donc profondément étendu.³⁸ Il reflète aussi l'existence de notions limitées de la citoyenneté et de l'appartenance collective dans le pays entier, caractérisée par peu, voir aucune, tradition ou compréhension partagée de la citoyenneté active et solidaire.³⁹

Dans le même sillage, le sentiment d'exclusion politique a été alimenté par un discours qui converge de plus en plus vers l'autochtonie (également comprise comme «l'indigénat») et son antithèse, l'allochtonie, dans les milieux populaires et d'élite en RDC.⁴⁰ Ces discours portent des jugements sur l'identité d'un vrai Congolais et d'un étranger sur la base de l'ordre d'arrivée sur le territoire. Au niveau local, ces tendances ont joué un rôle central dans la capacité des groupes à jouir de leurs droits notamment à l'est de la RDC où la définition d'un «autochtone» - ou «d'un fils du terroir» - correspond souvent à un discours sur l'identité ethnique. L'identité ethnique est cruciale dans ce contexte car elle détermine l'accès au pouvoir coutumier et aux droits à la terre liés à l'autochtonie.⁴¹ En particulier, un groupe imprécis de personnes communément appelé ceux qui parlent le Kinyarwanda – associé avec les ethnies « Hutu » et « Tutsi » -- ont fait face à plusieurs reprises à des accusations d'avoir frauduleusement acquis la nationalité congolaise et ont été la cible d'un ressentiment généralisé et de xénophobie⁴² montrant clairement dans quelle mesure les compréhensions locales peuvent être une source vitale de conflit depuis les années 60s. Au niveau national, ils ont été soumis à des efforts législatifs pour définir et redéfinir la nationalité congolaise afin de les inclure ou les exclure du processus politique en fonction de la tendance politique.⁴³

Polariser les approches de la citoyenneté des personnes parlant le Kinyarwanda vivant à l'est de la RDC – qui sont associées à la fois aux ethnies « hutu » et « tutsi » en particulier au Nord et au Sud-Kivu- sont donc au cœur des conflits actuels dans la région et ont été une source de tension le début des années 60.⁴⁴ Des discussions autour de l'identité des personnes parlant le Kinyarwanda à l'est de la RDC ont également amené de manière dynamique à des discussions sur les questions de citoyenneté dans le pays tout entier. Les lois et décrets nationaux de la citoyenneté ont été particulièrement axés sur la présence de groupes parlant le kinyarwanda soit pour les inclure ou les exclure à des étapes différentes de l'histoire du pays.

Une grande partie de la discussion sur la légitimité des revendications d'appartenance à la RDC par les populations parlant le kinyarwanda a été très controversée avant les élections de 2006 tandis qu'aujourd'hui les populations s'acceptent mutuellement. Reposant largement sur les résumés d'événements de Jackson - qui, à son tour, fait référence aux travaux de Newbury⁴⁵ - et soutenu par le travail de Mamdani,⁴⁶ des

³⁷ F. De Boeck, 1996. "Postcolonialism, Power and Identity: Local and Global Perspectives from Zaire." (In R. Werbner and T. Ranger (eds.), *Postcolonial Identities in Africa*. London and New Jersey: Zed Books, p. 75 – 105), p. 75.

³⁸ International Alert, 2007, p.12.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Stephen Jackson, 2006. "Sons of Which Soil? The Language and Politics of Autochthony in Eastern D.R.Congo." *African Studies Review*, 49(2): 95-123.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ International Alert 2007, p. 14.

⁴⁵ Voir C. Newbury, 1993, *The Cohesion of Oppression: Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860 – 1960*. New York: Columbia University Press. And D. Newbury, 1999, "History, identity and politics in Central Africa." Paper presented to the Annual Meeting

histoires récentes indiquent qu'avec l'avènement du colonialisme au milieu du 19^e siècle, « un nombre important de personnes qui parlent la langue rwandais ont déjà résidé dans ce qui allait devenir la RDC, étant des « réfugiés » de l'expansion vers l'ouest de la puissance du Royaume Rwandais. »⁴⁷ Jackson identifie un certain nombre de groupes différents qui s'expriment en kinyarwanda dans ce qui est devenu aujourd'hui la RDC. Tout d'abord, vers le milieu du XIX^e siècle, un certain nombre de pasteurs tutsis s'était déjà installés autour d'Itombwe, au Sud-Kivu. Ceux qui sont actuellement dénommés les « Banyamulenge »⁴⁸ (littéralement les gens de la colline de Mulenge mais un terme qui est souvent utilisé, de façon impropre, pour faire allusion à tous les Tutsis congolais) sont les descendants de ce groupe. Deuxièmement, lorsque les limites de ce qui constitue aujourd'hui la RDC ont été définies au cours de la période coloniale, des territoires voisins au Rwanda près de Rutshuru ont été intégrées. Elles font maintenant partie de la province du Nord Kivu et étaient fortement constituées de hutus. Au alentour de Rutshuru au Nord-Kivu, ce groupe est généralement désigné comme étant Banyabwisha. Pour finir, des groupes de pasteurs tutsis se sont installés plus tard dans les hautes terres riches de Masisi au Nord-Kivu⁴⁹ bien que certains au Nord-Kivu continuent à nier leur présence qui date avant l'arrivée des colonisateurs blancs.⁵⁰

Des vagues successives de migration n'ont fait que compliquer davantage la situation. Entre les années 1930 et 1950, les Rwandais – aussi bien Hutus que Tutsis - ont été « transposés » vers l'est de la RDC, en particulier autour du Nord Kivu, dans le cadre de l'administration belge dénommée « Mission d'Immigration des Banyarwanda », qui avait deux objectifs principaux : premièrement d'alléger la pression démographique au Rwanda et deuxièmement de répondre aux demandes d'emploi en RDC.⁵¹ On estime que 100 000 personnes qui parlent le kinyarwanda ont été déplacées à Masisi au cours de cette période.⁵² La violence qui a suivi l'indépendance du Rwanda et du Burundi a conduit à une migration accrue à prédominance tutsie dans les deux cas - ceci s'est passé dans un contexte où les divisions entre les Hutus et les Tutsis s'étaient endurcies pendant la période de domination coloniale. D'autres événements au Burundi et au Rwanda ont conduit à des migrations supplémentaires, notamment au lendemain du génocide de 1994 au Rwanda.

Un facteur crucial dans la tentative de créer une légitimité pour ces groupes en RDC - qui, ironiquement, est devenue plus tard l'essence de la polémique autour de la mesure dans laquelle ils appartenaient au terroir - a été la création d'une implantation locale « d'autorités autochtones » mis en place par les puissances coloniales. Des autorités indigènes qui appliquent le droit coutumier sont distinctes de l'État central qui applique le droit civil : le premier met essentiellement l'accent sur l'appartenance ethnique ancienne qui est perçue comme le fondement du pouvoir de protection. Et le pouvoir, en retour, détermine l'accès à la terre –

of the American Anthropological Association, Chicago. Both cited in Jackson, 2007. "Of "Doubtful Nationality": Political Manipulation of Citizenship in the D.R. Congo." *Citizenship Studies*, Vol. 11, No. 5, November, pp. 481 – 500, p. 484.

⁴⁶ M. Mamdani, 1997. "Understanding the Crisis in Kivu: Report of the CODESRIA Mission to the Democratic Republic of Congo." Monograph Series 1/2001, September.

⁴⁷ Stephen Jackson, 2007. "Of "Doubtful Nationality": Political Manipulation of Citizenship in the D.R. Congo." *Citizenship Studies*, Vol. 11, No. 5, November, pp. 481 – 500, p. 484.

⁴⁸ Il serait important de noter que le mot "banyamulenge" est utilisé d'une manière plus général pour indiquer tous les Tutsi vivant au Congo.

⁴⁹ Ou ils deviennent connus comme les « banyajomba ».

⁵⁰ Comme était évident des interviews.

⁵¹ Pour une description détaillée de ce processus, voir Bucyalimwe Mararo, 1997. "Land, Power, and Ethnic Conflict in Masisi (Congo-Kinshasa), 1940s – 1994." *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 30, No. 3, pp. 503 – 538.

⁵² S. Mugangu Matabaro, « la crise foncière à l'Est de la RDC, in l'Afrique des grands lacs, annuaire 2007-2008. » It is important to note that others site this number as being closer to 85,000.

et continu à la faire.⁵³ Une entité administrative a été créée plus tard dans les années 1930 à Masisi pour les immigrants parlant le kinyarwanda. Cependant, ces efforts ont souvent mis les immigrants en conflit avec les communautés « d'origine » qui avaient accepté des immigrants étant entendu que leurs chefs locaux recevraient des revenus supplémentaires lorsque les nouveaux arrivants seraient soumis à des structures de gouvernance existant. En réponse, les autorités coloniales ont fini par supprimer les autorités administratives distinctes ou collectivités.⁵⁴

Cependant, même cette vue d'ensemble historique continue à être très contesté. Ces divisions sont directement liées au fait que, depuis l'indépendance, l'accès à la citoyenneté est déterminé par la date d'arrivée sur le territoire de ces groupes ethniques qui ne sont pas considérés comme des « autochtones ». Ces divisions sont reflétées dans le cadre juridique régissant la citoyenneté.

Au départ, Mobutu Sese Seko, le dictateur qui a passé 32 années à la tête du pays, courtisait la population tutsie qui se trouvait à l'est de la RDC comme moyen de consolider sa base du pouvoir.⁵⁵ Barthélemy Bisengimana, un Tutsi qui a été nommé directeur du Bureau de la Présidence en 1969, a tenté de faire valoir les intérêts de son groupe ethnique en promouvant une loi dite de 1972 tendant à faire cesser l'incertitude sur l'identité de la population parlant le kinyarwanda. La loi de 1972 a changé la date butoir pour les demandes de nationalité fondée sur l'arrivée dans le pays à partir de 1908, tel qu'il est stipulé dans la Constitution de 1964 à 1960, qui a accordé à beaucoup plus de groupes parlant le kinyarwanda la possibilité d'obtenir la nationalité congolaise. Cependant, ses actions ont été considérées comme partisans et ont été rejetées par les autres Congolais,⁵⁶ créant ainsi par inadvertance une réaction hostile de la part de la majorité « indigène » qui a perçu la nouvelle loi comme étant une conséquence de l'infiltration des Tutsis au sein de l'État.⁵⁷ De plus, lorsque Bisengimana a été accusé malversation financière en 1977, son pouvoir a pris fin. En 1981, la loi de 1972 a été annulée. Ainsi, le cadre pour l'acquisition de la citoyenneté est revenu au principe énoncé dans la Constitution de 1964 - l'affirmation du lien de sang du peuple congolais - et a encore plus reculé la date butoir pour déterminer l'appartenance (1908 à 1885).⁵⁸ La nouvelle loi, sur laquelle la majorité « indigène » a exercé une forte influence, a effectivement exclu les « tutsis », limitant la citoyenneté à ceux qui pourraient prétendre à une ascendance au Congo datant de 1885, la date de la Conférence de Berlin. Comme l'a affirmé Harrington, « l'exigence congolaise stipulant que les individus doivent être en mesure de retracer la résidence de leurs ancêtres sur le territoire de la RDC aussi loin que 1885, visant ainsi les groupes parlant le kinyarwanda qui sont arrivés en général après cette date. »⁵⁹

L'application de l'exigence de 1885 s'est avérée évidemment presque impossible à mettre en œuvre. Par conséquent, la loi n'a été que partiellement mise en œuvre pour la population locale qui applique dans les Kivus ce que Mamdani appelle une « solution improvisée ». ⁶⁰ Celle-ci a permis à ce groupe minoritaire qui utilise la langue kinyarwanda de voter mais pas de se présenter aux élections. Toutefois, durant les années

⁵³ Les Banyabwisha, par exemple, ont été donné leur propre autorité administrative durant toute la période coloniale. Mamdani 1997.

⁵⁴ Mamdani, 1997.

⁵⁵ Jackson, 2007, p. 485

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ M. Mamdani, 1997. "Understanding the Crisis in Kivu: Report of the CODESRIA Mission to the Democratic Republic of Congo." Monograph Series 1/2001, September.

⁵⁸ Jackson, 2007, p. 485.

⁵⁹ Julia Harrington, 2007. "Voiding Human Rights: Citizenship and Discrimination in Africa". Human Rights and Justice Sector Reform in Africa, Open Society Justice Initiative, p 23 – 28, p. 26.

⁶⁰ Mamdani, 1997,

1980, les tensions ont augmenté entre les groupes qui parlent kinyarwanda et ceux qui se considéraient comme des « autochtones » avec des réactions contre ceux parlant le kinyarwanda et exprimées de plus en plus par le langage de l'autochtonie.⁶¹ Au cours de son règne, Mobutu a suscité de plus en plus la méfiance envers les groupes qui parlent le kinyarwanda et leur a privé même de la nationalité et d'autres droits de citoyenneté.⁶² Alors que le refus de leur octroyer des droits à la citoyenneté a été utilisé comme un outil politique par Mobutu, cela s'est passé dans un contexte où la concurrence pour les terres et les autres ressources était grandissante et en plus que les immigrants tutsis étaient pour la plupart des éleveurs de bovins, et étaient donc en concurrence avec les cultivateurs.

Entre-temps, avec la fin de la guerre froide et le soutien changeant au régime dictatorial de Mobutu, la pression pour une réforme a conduit à la formation d'une Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1991, destinée à rassembler le gouvernement, l'opposition et la société civile «pour débattre sur le futur d'un multipartisme au Zaïre.»⁶³ Mobutu a immédiatement paralysé l'ensemble du processus en exploitant «la Géopolitique» qui, dans le contexte congolais se traduit comme «la politique de la géographie ou des origines». Il a insisté pour que les délégués à la CNS ne pourraient représenter que les provinces où ils étaient «autochtones».⁶⁴ Non seulement cela a rompu l'effort avant de l'avoir entamé en maintenant les différends sur celui qui représentait ou pas les intérêts légitimes des autochtones, mais cela a aussi servi à marginaliser davantage les groupes parlant le kinyarwanda. Aucun d'entre eux n'a été inscrit sur la liste finale des délégués.⁶⁵ Au lieu de cela, ceux qui ne parlent pas le kinyarwanda et qui viennent du Nord-Kivu ont utilisé cela comme une opportunité pour promouvoir au niveau de l'opinion publique contre ces groupes et un sous-comité a été chargé d'enquêter sur «la question de la nationalité».⁶⁶ Malgré les protestations d'un groupe de Tutsis dans le Sud-Kivu, le rapport final établit l'existence de quatre catégories distinctes de groupes qui parlent le kinyarwanda : «des autochtones datant d'avant 1885»; «des transplantés»; «des réfugiés» et «des clandestins». Seule la première catégorie de ces quatre a été désignée comme méritant la nationalité.⁶⁷

Au Nord Kivu, le rapport a été interprété comme un avis d'intention de nettoyage ethnique. Des milices ethniques locales ont commencé à se former de part et d'autre pour aboutir finalement à la violence qui devint la guerre interethnique de 1992 - 1993.⁶⁸ Les conséquences ont été ressenties dans toute la région: les chercheurs ont relié ces événements à la fois au coup d'Etat de 1993 au Burundi et au génocide rwandais de 1994.⁶⁹ L'affluence d'environ deux millions de réfugiés hutus à la suite du génocide a en outre détérioré la situation au Kivu. Le régime de Mobutu est devenu encore plus radical dans son approche envers les groupes parlant le kinyarwanda au niveau des Kivus et a lancé un processus de vérification qui change la date butoir pour l'octroie de la citoyenneté excluant effectivement des descendants des immigrants de la période coloniale. Dans ce contexte, les Tutsis congolais se sont sentis de plus en plus menacés et forcés au «retour» ou de joindre leurs forces avec le Rwanda, ne faisant qu'aggraver la validité

⁶¹ Jackson 2006.

⁶² Il a utilisé l'histoire pour légitimer son statut comme « père de la nation » et manifester son droit au pouvoir comme un droit ancestral, donc manipulant l'histoire et jouant sur des questions de légitimité. (De Boeck, F. 1996. "Postcolonialism, Power and Identity: Local and Global Perspectives from Zaïre." (*In* Werbner, R. & T. Ranger (eds.), *Postcolonial Identities in Africa*. London and New Jersey: Zed Books. p. 75 – 105.) p. 81.)

⁶³ Jackson, 2007, p. 487.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Ibid.

apparente du fait qu'ils n'étaient pas considérés comme des congolais. Les craintes des Tutsis congolais ont été confirmées quand la Commission Vangu de 1996, un comité parlementaire, envoyé au Kivu pour identifier les non-congolais a déclaré que tous les Banyarwandas étaient «comme des réfugiés» et qu'ils devraient partir. Entre mars et mai 1996, des Tutsis de Masisi et de Rutshuru au Nord-Kivu ont été identifiés et forcés à traverser la frontière⁷⁰ - même si, évidemment, beaucoup sont restés ou sont revenus depuis. L'impact causé par de violentes ruptures au Rwanda et des efforts actuels visant à exclure les Tutsis en RDC a été effectivement à l'origine des deux guerres qui ont eu lieu en RDC en 1996 et en 1998.

Sur le plan des évolutions politiques nationales, les menaces sur les droits de citoyenneté des Tutsis congolais a beaucoup joué sur leur rôle important dans la rébellion de 1996 à 1997 contre le régime de Mobutu : en 1996, Laurent Kabila, le chef de l'opposition d'alors l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), a bénéficié de leur appui et a lancé une insurrection qui a été dirigé en réalité par le Rwanda et l'Ouganda.⁷¹ La campagne, qui comprenait le recrutement de dizaines de milliers d'enfants soldats par les communautés locales dans les Kivus, a réussi à gagner la capitale, Kinshasa. Il a mis fin au règne de Mobutu et Laurent Kabila a été nommé le nouveau président. Le gouvernement rwandais en a profité pour attaquer les camps de réfugiés rwandais dans l'est de la RDC afin de tenter de vaincre les Interahamwe – d'anciens soldats et miliciens hutus dirigé par le gouvernement destitué. Ceci a entraîné des déplacements importants de centaines de milliers de réfugiés rwandais. Beaucoup d'entre eux sont retournés au Rwanda tandis que des dizaines de milliers d'autres, en plus des restes de la milice Interahamwe, ont fui dans les forêts denses de la RDC.⁷²

Toutefois, le Rwanda n'était pas satisfait du résultat: non seulement les Interahamwe continuaient d'attaquer le Rwanda mais, une fois au pouvoir, Kabila a décidé qu'il était temps de tenter de réduire l'influence de ses alliés rwandais et ougandais en les mettant à l'écart politiquement.⁷³ Par conséquent le Rwanda a de nouveau soutenu une révolte qui a commencé dans l'est de la RDC en août 1998, le soutien est allé cette fois aux rebelles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) qui lutte pour renverser le gouvernement de Kabila.⁷⁴ Cette rébellion a enflammé une guerre à grande échelle baptisée «Première Guerre Mondiale Africaine» en raison de la participation de pays des quatre coins du continent. Comme l'a souligné le Groupe International de Personnalités Eminentes chargé d'enquêter sur les événements ayant conduit au génocide rwandais,

...la fin du génocide n'était pas la fin d'un terrible chapitre de l'histoire d'un pays. Au contraire, il a été le début d'un chapitre entièrement nouveau, presque aussi détestable que la première, mais enveloppant l'ensemble de la Région des Grands Lacs dans un conflit brutal avant de devenir une guerre qui a directement ou indirectement impliqué les gouvernements et les armées de toutes les parties du continent. Pour l'Afrique, le génocide n'a été que le commencement.⁷⁵

En plus de l'implication du Rwanda, l'Ouganda a aussi envoyé des troupes pour soutenir la rébellion et attaquer des rebelles ougandais basés dans l'est de la RDC. L'Angola, le Zimbabwe, la Namibie et le Tchad

⁷⁰ Mamdani, 1997.

⁷¹ Human Rights Centre 2008, pp.10 and 28

⁷² Il y avait une controverse notable à propos de ces nombres. Voir, par exemple, Lawyers Committee for Human Rights, 2002. *Refugees, Rebels and the Quest for Justice*, p. 6.

⁷³ Human Rights Centre, 2008, p.11.

⁷⁴ Ibid, p. 11

⁷⁵ Paragraph 20.1., *Rwanda: The Preventable Genocide*, International Panel of Eminent Personalities [ref?] The Panel was appointed by the then Organisation of African Unity (OAU).

ont envoyé des troupes pour soutenir les forces de Kabila. Bien que ces troupes aient officiellement été retirées du territoire en 2002, le Rwanda en particulier a continué à mener une guerre par procuration en RDC ce qui souligne la nature internationalisée du conflit en cours. Toutes les différentes factions impliquées dans les combats, à la fois nationales et étrangères, ont utilisé comme substitut une milice ethnique communément appelée « MaiMai ». Des efforts de ces milices d'accéder à, et contrôler des ressources naturelles en général et des terres en particulier ont aggravé des conflits locaux.

En conséquence, la guerre a évolué de plus en plus selon des lignes ethniques sans distinction aucune, avec tous les groupes ethniques directement touchés par les combats.⁷⁶ Quelque quatre millions de personnes sont mortes entre 1998 et 2003⁷⁷ et des millions d'autres ont été déplacées : un récent sondage indique que 81% des personnes vivant dans l'est de la RDC ont été déplacés au moins une fois depuis 1993 avec des modèles intenses de déplacements multiples.⁷⁸ Cette phase de la guerre a officiellement pris fin avec l'accord de paix de Sun City en 2003⁷⁹ qui a établi un gouvernement de transition mis en place pour des élections subséquentes et qui a été soutenu par la présence des Casques bleus des Nations Unies, en particulier en Ituri. Toutefois, comme il est souvent le cas, l'accord n'a pas assez fait pour s'attaquer aux causes profondes du conflit : alors qu'il était envisagé que sa mise en œuvre devait être garantie par le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT), il a permis en réalité « à d'anciens belligérants d'avoir le plein contrôle de l'Etat et de ses ressources au détriment des représentants de la société civile et d'autres structures qui restent avec peu d'influence. »⁸⁰ De ce fait, ceux qui ont le pouvoir sont moins enclins à s'attaquer aux causes profondes des conflits ou à mettre fin à l'impunité, à instituer la primauté du droit et à faire respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme.⁸¹

Malgré cela, des progrès notoires vers la démocratie ont continué en RDC : une nouvelle constitution avec l'introduction d'un Président / Premier ministre, le partage du pouvoir et une limitation de la présidence à deux mandats a été adoptée en 2005. Reportées en raison de problèmes logistiques et de tiraillements politiques, les élections concernant l'Assemblée nationale, les provinciales et les présidentielles ont finalement eu lieu en 2006.⁸² Kabila a été élu président avec 58% des voix tandis que son alliance remportait une grande majorité au niveau des assemblées nationales et provinciales.⁸³

De manière significative, et à la suite de la pression internationale, en novembre 2004, le gouvernement de transition a adopté une nouvelle loi sur la nationalité, en partie en réaction à l'idée selon laquelle les contestations de la nationalité étaient en train d'alimenter le conflit.⁸⁴ Bien que la loi visait à clarifier de façon

⁷⁶ Human Rights Centre, 2008, p.11.

⁷⁷ Il est important de noter que le bilan des morts est contesté. Voir par exemple, "DR Congo war deaths 'exaggerated'". BBC, 20 January 2010, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8471147.stm>

⁷⁸ Ibid. p. 29.

⁷⁹ L'accord de Sun City de mars 2003 a désigné l'installation d'un gouvernement de transition le 30 juin 2003, qui a inclus les trois parties belligérantes (le gouvernement du Président Kabila, le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC) et le Rassemblement Congolais pour la Démocratie de Azarias Ruberwa (RCD-KML)); plusieurs groupes armés affiliés au gouvernement (Mai-Mai) ; et les représentants de la société civile et l'opposition politique non-armée.

⁸⁰ Human Rights Centre, 2008, p.12.

⁸¹ Ibid.

⁸² Des confrontations violentes ont commencé à Kinshasa entre ceux qui ont soutenu Joseph Kabila (qui avait remplacé son père en janvier 2001 suite à l'assassinat de Laurent Kabila) et Jean-Pierre Bemba quand ni l'un ni l'autre a reçu une majorité absolue du vote au premier tour.

⁸³ International Crisis Group, "Conflict History: DR Congo," November 2006, available at http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?action=conflict_search&l=1&t=1&c_country=37

⁸⁴ Loi No. 04/024 Relative à la Nationalité Congolaise.

permanente qui est et n'est pas ressortissant du Congo, elle est divisée entre la promotion d'un cadre inclusif pour la citoyenneté et la continuité à s'appuyer sur l'ethnicité comme une base sur laquelle la nationalité est revendiquée. Ceci est encore souligné par la Constitution du pays, qui fait toujours référence à l'ethnicité comme l'expression de l'identité nationale.⁸⁵ La loi de 2004 autorise la transmission non-ethnique des droits à la citoyenneté qui permet à tout enfant d'un citoyen congolais (permettant ainsi aux citoyens naturalisés de répercuter ce statut) et stipule que ceux qui sont nés sur le territoire peuvent se naturaliser à 18 ans, s'ils résident encore au Congo. D'autre part, la loi prévoit aussi que ces «groupes ethniques et nationaux, dont les populations et le territoire constituaient une partie de ce qui est devenu le Congo (actuellement République Démocratique du Congo) à l'indépendance, doivent bénéficier des mêmes droits.»⁸⁶ Ce faisant, la loi vise à clarifier qui est et n'est pas admissible à la citoyenneté sur la base de groupe, y compris explicitement les «Banyamulenge» du Sud-Kivu et les Banyarwanda qui ont été emmenés par l'administration coloniale à Masisi au Nord-Kivu, par exemple, mais excluant de citoyenneté d'origine ceux qui sont arrivés en 1994 au lendemain du génocide rwandais.

Mais quel a été l'impact de la loi, s'il y en a au niveau de la base ? Les combats récents à l'Est laissent à penser que les groupes continuent à se sentir menacer, comme en témoigne la formation du CNDP par Laurent Nkunda, en dépit de la clarté juridique sur leur droit d'appartenir.⁸⁷ Par conséquent, la question demeure : bien que cette législation plus inclusive sur la citoyenneté a, dans une certaine mesure, précisé la base de la citoyenneté, au moins du point de vue de la loi, dans quelle mesure le droit d'appartenir continue à être une source de conflit et de violence au niveau de la base ? Une manière dans laquelle c'est maintenant contesté est vers la définition de qui a le droit de décider qui appartient et qui n'appartient pas : les autorités nationales ou communautés locales ? Les communautés locales, par exemple, sont maintenant impliquées dans le processus de retour et la sensibilisation en cours indique que même si les communautés ne se rejettent pas, on peut voir les intérêts locaux causant des problèmes avec la violence. En Ituri, on a vu que de telles tensions ont causé de la violence.⁸⁸

En plus, comment est ce que les gens voient des autres formes d'appartenance – en particulier des allégeances ethniques – dans ce contexte tendu et militarisé ? Et comment est ce que les compréhensions nationales et locales s'agissent ensemble – si du tout ? Pour commencer à examiner ces questions, et dans le contexte de l'historique en haut, la partie qui suit présente une analyse des résultats primaires. Vers une compréhension de comment le peuple voit le conflit, on examine comment l'inclusion et exclusion alimentent le conflit sur terrain.

⁸⁵ Pour un sommaire court de cette loi – de point de vu de l'historique et des insuffisances de la loi – voir Bronwen Manby, 2009, *Struggles for Citizenship in Africa*. Zed Books: London, New York, pp. 66 – 80.

⁸⁶ La citoyenneté est aussi octroyée à ceux qui ont des parents congolais ou qui n'auraient pas accès à une autre nationalité. Loi No. 04.024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise.

⁸⁷ Nkunda, un ex-combattant du RDC-Goma, une faction de la RCD, a refusé de joindre les forces armées nationales sous les termes de l'accord de Sun City, et a formé le CNDP. L'accord de paix de Sun City, qui avait demandé l'intégration des forces rebelles dans armée nationale, initiant un processus connu comme « brassage », qui a exigé à ce que les soldats de toutes les régions soient présentés à un facilité de formation et ensuite déployés dans une région autre de laquelle où ils étaient battus. Ceci voulait dire que les soldats affiliés à la RCD pourraient être déployés sous la commande d'un officier fidèle à Kabila, ce qui était inacceptable pour les ex combattants. Selon un rapport récent de Human Rights Centre et ICTJ, leur souci était lié à une occurrence au début de la guerre où des centaines des soldats de l'est de RDC, dont la plus part était Rwandophones, étaient tués aux garnisons du pays. (Human Rights Centre, 2008, p.12.)

⁸⁸ Communication avec un informant, Goma, janvier 2010.

LES PERCEPTIONS DU CONFLIT : LE POINT DE VUE DES PERSONNES DEPLACEES

Une guerre d'origine externe

Interrogées sur leur perception du conflit au Nord-Kivu, une grande majorité des personnes interrogées – qu'elles soient Kinyarwanda ou pas – fait référence à l'arrivée des réfugiés Rwandais en 1994 comme étant le point de départ de la violence. Bien que la succession des événements ait varié, le conflit a toujours été considéré comme importé de l'extérieur - un problème rwandais importé en RDC : «ce n'est que lorsque les réfugiés rwandais sont venus que le Congo est tombé dans un bain de sang»,⁸⁹ «cette guerre devrait se passer au Rwanda».⁹⁰ La majorité des personnes interrogées en Ouganda a désigné le CNDP comme étant la principale cause de la fuite tandis que la majorité des personnes déplacées dans le Nord-Kivu dit qu'elle avait fui les FDLR montrant ainsi les événements spécifiques qui ont engendré le déplacement. Même si le CNDP ou les FDLR ont été considérés comme les principaux coupables, il y a consensus sur le fait que le problème a été importé du Rwanda.

Pour beaucoup, les FDLR – ou Interahamwe, qui se sont formés à la suite du génocide de 1994 Rwandais, a été la cause principale du conflit. Une femme a décrit les combats comme suit :

Tout a commencé quand ceux qui ont fui le Rwanda sont arrivés au Congo et se sont rendus dans la forêt. Ils ont alors commencé à tendre des embuscades aux gens qui se rendaient au marché pour se procurer de la nourriture et des vêtements. Quand ils ont entendu dire qu'ils avaient deux mois pour quitter les forêts et retourner dans leur pays ils ont commencé à déranger les gens ordinaires. Nous avons commencé à dormir dans la brousse et à souffrir.⁹¹

C'est évident que bien que les FDLR aient pris pour cible des civils parmi divers groupes ethniques, ceux qui se sont identifiés comme des Tutsis congolais perçoivent les FDLR comme une menace particulière.

De même, lorsqu'on leur demande comment le conflit pourrait prendre fin, la majorité des personnes interrogées déclarent que les FDLR doivent retourner au Rwanda et ce sera fini. Comme le souligne un ancien soldat démobilisé de l'armée nationale par rapport aux FDLR, «ces gens combattent leurs guerres au mauvais endroit. Ils devraient aller se battre dans leur propre pays.»⁹² L'échec de la campagne anti-insurrectionnelle menée contre les FDLR par le gouvernement du Rwanda en collaboration avec le gouvernement de la RDC n'a fait que renforcer cette image : «C'est lorsque les soldats rwandais sont venus au Congo pour lutter contre les FDLR que la situation est devenue sérieuse. Les soldats rwandais n'ont tué aucun membre des FDLR et maintenant ces Interahamwe nous attaquent, nous les civils.»⁹³

D'autres ont parlé principalement du «problème rwandais» en rapport avec le CNDP qui est largement considéré comme étant soutenu par le gouvernement du Rwanda et lié avec le rôle joué par le gouvernement du Rwanda dans le renversement de Mobutu. La majorité des réfugiés interrogés ont fui à cause des activités récentes du CNDP. «Nkunda se dit congolais, mais il est allé au Rwanda et a ramené

⁸⁹ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

⁹⁰ Interview avec un homme congolais, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

⁹¹ Interview avec une femme congolaise, Nakivale (Ngarama), 22 mai 2009

⁹² Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

⁹³ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

des rwandais au Congo pour lutter contre les FDLR. Il aurait dû utiliser les congolais pour cette guerre.»⁹⁴ Le CNDP en particulier, a été largement considéré comme un moyen pour le gouvernement rwandais de sécuriser le Nord-Kivu. Un homme a décrit la situation comme suit :

Le Rwanda a été invité par Laurent-Désiré Kabila pour combattre le régime de Mobutu. Kabila était d'accord avec Kagame sur le fait que si Mobutu est renversé, le pays devrait être divisé [Congo]. Lorsque Mobutu est mort, les soldats rwandais ne sont pas retournés chez eux, ils ont attendu leur part comme convenu. Mais Kabila n'a pas respecté ses engagements. C'est là le début de la guerre. Le Rwanda se bat maintenant pour coloniser une partie du Congo, ce qui est impossible.⁹⁵

La mesure dans laquelle les récents combats du CNDP ont été perçus comme lié à la dynamique politique régionale a été réaffirmée dans de nombreuses interviews. Comme l'a déclaré une femme : «Nkunda veut être président du Congo et il est financé par le gouvernement rwandais.»⁹⁶ En effet, plusieurs personnes interrogées ont parlé du fait que Nkunda lui-même soit rwandais, renforçant ainsi la mesure dans laquelle le conflit était importé : «Le conflit a été lancé par Nkunda qui est Rwandais. Il influence les Rwandais à lutter contre les Congolais pour qu'ils puissent prendre le contrôle du gouvernement.»⁹⁷ «Ce sont les Rwandais qui veulent prendre le Congo. Ils veulent annexer la province du Nord Kivu au Rwanda ... ce qui n'est pas normal puisque chaque pays a sa propre frontière.»⁹⁸

Ces interprétations du conflit, qui présentent les FDLR /Interahamwe ou le CNDP, ou même les deux groupes, comme étant la cause du conflit, renforce l'idée selon laquelle ceux qui se battent proviennent du Rwanda : que c'est un conflit alimenté par des forces venant de l'extérieur qui se sont imposées au peuple congolais - qui, à son tour, a été contraint à se défendre.

Ces gens qui viennent du Rwanda –aussi bien les FDLR que les militaires rwandais - posent un problème au Nord-Kivu parce qu'ils ont entraîné des Congolais à tuer et à piller. C'est pourquoi, nous avons au Congo des groupes armés appelés Mai-Mai. Ces Interahamwe ne sont pas humains. Ils ont transposé ce qu'ils avaient à faire au Rwanda vers le Congo – par exemple, quand ils rencontrent un homme, ils lui coupent le sexe et parfois le violent ; pour la femme, ils lui coupent les seins, la violent et la tuent. Ceci est purement rwandais. Les Congolais ne se comportent pas comme cela.⁹⁹

Par conséquent, la présence d'autres acteurs armés dans le conflit était essentiellement considérée comme une réponse de défense des communautés qui se sont trouvées au milieu d'une guerre. Cependant, alors qu'il y avait un consensus sur le fait que le Rwanda était responsable du conflit – et la présence à l'est de RDC des anciens génocidaires après le génocide a sans doute incendié le conflit -- les définitions des termes «extérieur» ou «Rwandais» dans ce contexte se sont révélées très subjectives, diverses et illusoire. Ces perceptions ont donc souligné le fait que, comme l'ont aussi révélé les entretiens, le conflit se fonde sur des fissures profondes qui existaient déjà dans les communautés avant 1994.

⁹⁴ Interview avec une femme congolaise, Nakivale (camp de Ngarama), 20 mai 2009.

⁹⁵ Interview avec un homme congolais, campe de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

⁹⁶ Interview avec une femme congolaise, campe de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

⁹⁷ Interview avec un homme congolais, campe de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

⁹⁸ Interview avec une femme congolaise, Nakivale (camp de la nouvelle Congo), 18 mai 2009.

⁹⁹ Interview avec un homme congolais, campe de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

Les divisions internes

Bien que le rôle joué par le Rwanda ait dominé les débats, il est clair que les notions d'identité «rwandaises» étaient beaucoup plus liées que l'arrivée physique de Rwandais en 1994 comme réfugiés et Interahamwe. Que ce soit directement ou indirectement, les personnes interviewées ont mentionné le fait que ces facteurs externes ont nourri de profondes divisions internes dont la plus importante concerne les structures locales de pouvoir et de contrôle d'accès à la terre et aux ressources, y compris les richesses minières considérables de la RDC.

A travers la recherche, les personnes interrogées ont lié la nationalité congolaise à la possibilité et au droit de posséder des terres. En d'autres termes, définir qui est véritablement congolais détermine son accès à la terre. Il n'est pas étonnant que la question des terres soit liée à ce qui a été mentionnée plus haut concernant le conflit : par rapport au fait que le conflit est perçu comme étant un stratagème utilisé par le Rwanda pour prendre plus de terres dans le Nord-Kivu, à la manière dont les milices se sont développées le long de lignes ethniques afin de protéger et de contrôler l'accès à la terre pour leur propre groupe. Il y a aussi l'affirmation de la nationalité congolaise, qui est crucial pour avoir la possibilité d'acheter et de posséder des terres en toute légitimité et enfin, sur le fait que la terre est obtenue à travers les structures du pouvoir local qui contrôlent ce processus. Comme l'a dit un réfugié, «[je suis congolais parce que je suis né et j'ai vécu là-bas. J'ai aussi ma terre là-bas, c'est donc chez moi ... J'ai le droit d'accéder à la terre et de cultiver au Congo. »¹⁰⁰ Et lorsqu'on lui demande comment se passe l'achat des terres, un autre réfugié a déclaré : « [les autorités locales] sont celles par qui les gens passent pour l'acquisition des terres et, par conséquent elles peuvent être soudoyées et vendre ainsi votre terre si vous n'êtes pas de leur tribu ». ¹⁰¹

Des tensions autour de l'accès à la terre n'ont donc pas seulement précédé l'arrivée des réfugiés et des milices du Rwanda en 1994, mais ont créé des lignes de fracture au sein des communautés qui ont été exploitées davantage et manipulées pendant le conflit. Une fois de plus les questions de citoyenneté, d'accès au pouvoir et de la propriété foncière convergent : « la propriété foncière » a un enjeu limité s'il ne s'accompagne pas de droits politiques ou de l'accès au pouvoir et les droits politiques sont subordonnés à la preuve de l'identité nationale.

Ainsi, bien que il y ait clairement un précédent sur les conflits, la militarisation accrue de la région après 1994 et l'affluence de génocidaires a occasionné des tensions latentes et les conflits virent plus facilement à la violence à une échelle significative : « [le génocide rwandais] a été l'introduction de l'arme dans le conflit. »¹⁰² Un jeune homme, dont les parents avaient été tués par « les Hutus du Rwanda », a expliqué la situation :

Avant [1994], ces Congolais étaient tout juste en train de se quereller sans causer aucun dommage de façon mutuelle. Des réfugiés rwandais ont donné des armes aux Congolais et les ont entraînés à s'entretuer ... Nous avons déjà eu des problèmes de terres, mais personne n'aurait tué son prochain. Les Rwandais ont profité de cela et ont recruté certains Congolais, les ont formés à manier des pistolets et c'est ce qui a créé les Mai-Mai.¹⁰³

¹⁰⁰ Interview avec un homme congolais, campe de transit de Nyakabande, Kisoro, 30 mai 2009.

¹⁰¹ Interview avec un homme congolais, campe de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁰² Interview avec un homme congolais, Nakivale (New Congo), 18 mai 2009.

¹⁰³ Interview avec un homme congolais, Nakivale (new Congo camp), 18 mai 2009.

Beaucoup des personnes interrogées ont parlé de vieilles rancunes qui avaient été réglées avec l'aide de groupes armés: «Les gens qui avaient auparavant de petites querelles avec d'autres pourraient désormais aller chez les Interahamwe dans la forêt, leur donner une petite somme, et les informer qu'il y a un traître. De cette façon, les FDLR viendraient éliminer leurs ennemis pour eux. »¹⁰⁴ Des divisions internes ont été rouvertes et exploitées dans le contexte des conflits en cours qui a prospéré dans cet environnement fragmenté. Avec des dizaines des milliers de personnes déplacées commençant à retourner dans leurs foyers - et leurs terres - ces tensions sont susceptibles de s'intensifier et de refaire surface.

Une ethnicité renforcée

Plus important encore, le conflit s'est dessiné sur des tensions ethniques au sein des communautés qui sont manipulées et amplifiées. Des schismes au sein des communautés ainsi qu'entre elles ont été amplifiés par la manière dont les FDLR et le CNDP ont utilisé l'ethnicité comme base pour l'obtention du pouvoir - et simplement de survivre: ils ont profité des allégeances entre Hutus rwandais et congolais d'une part (dans le cas des FDLR / Interahamwe) et les Tutsis rwandais et congolais d'autre part (dans le cas du CNDP). Si cette allégeance était fondée par un sentiment d'identité partagée ou tout simplement forcée, le résultat a été le même: les communautés sont devenues de plus en plus divisées selon des appartenances ethniques et les notions de différence ont été exprimées dans la violence. Toutefois, l'ampleur même de ce qui a eu lieu depuis 1994 – à la fois en termes de ceux qui ont perpétrés la violence et de ceux qui sont victimes - a été considérée par les personnes interrogées comme une chose nouvelle dans la région.

Les Interahamwe ou les FDLR étaient souvent associés avec les Banyabwisha congolais, qui étaient aussi dénommés «Hutus». Un homme à Rutshuru qui a évoqué le fait qu'il parle le swahili et le kinande,¹⁰⁵ a décrit la situation en ces termes : «lorsque le [Hutu rwandais] est venu ici après la guerre au Rwanda, Rutshuru s'est brisé en deux - ils ont commencé à parler kinyarwanda avec leurs frères qui parlaient la même langue et ont commencé à vivre avec eux. »¹⁰⁶ A Rutshuru, les personnes interrogées ont parlé du fait que la dominance des Banyabwisha dans les structures gouvernementales locales permettait aux Interahamwe d'influencer la communauté :

Le Chef de localité était le commandant, il n'y avait donc personne vers qui se tourner en cas de problèmes. C'est ce qui a commencé à susciter de grands problèmes. La guerre qui a obligé les gens à fuir dans les états voisins a été quand les Tutsis ont commencé à combattre les Hutus ... Les Tutsis voulaient alors tuer tout intellectuel qui se trouvait dans le Rutshuru. Ainsi, les jeunes garçons ont commencé à former un groupe appelé les MaiMai et ont commencé à combattre le CNDP qui tuait toute personne d'une autre tribu et c'est là que les gens ont vraiment commencé à fuir.¹⁰⁷

Certaines personnes interrogées ont mentionné des mariages mixtes entre les Hutus du Rwanda et les Banyabwisha au Nord-Kivu alors que d'autres parlaient de Interahamwe qui travaillaient dans leurs fermes. Bien qu'il soit impossible de discerner dans quelle mesure cette « hospitalité » avait été contrainte ou volontaire, dans de nombreux cas c'était plutôt forcée : un jeune homme vivant dans un camp de personnes

¹⁰⁴ Interview avec un homme congolais, Nakivale (Ngarama), 22 mai 2009.

¹⁰⁵ Kinande lui identifie comme n'étant pas quelqu'un qui s'exprime en Kinyarwanda.

¹⁰⁶ Interview avec un homme congolais, Kinyandoni, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹⁰⁷ Interview avec un homme congolais, Kinyandoni, Rutshuru, 25 juin 2009.

déplacées en dehors de Goma a décrit la relation de cette manière : « Nous vivions ensemble. Mais les Interahamwe étaient ceux qui n'avaient pas de bonnes manières. Ils boivent l'alcool des autres sans payer et si vous demandez votre dû, ils vous tuent et vous laissent dans la brousse au bord de la route. »¹⁰⁸ D'autres ont parlé de confiscations de terres orchestrées par des membres des « Interahamwe ». ¹⁰⁹ Il était en même temps clair que l'association entre Hutus congolais et rwandais, indépendamment de sa base, a généré d'importantes suspicions qui se sont développées à leur encontre vu que les FDLR sont devenues de plus en plus brutales dans leur manière de traiter la population civile.

Une partie de cette brutalité a été attribuée de façon ironique par certains informateurs aux forces gouvernementales se faisant passer pour des membres des FDLR : « Les soldats congolais menaient des actes de banditisme et les leur attribuaient »¹¹⁰ ; « Vous voyez, le pillage effectué par des soldats congolais sans salaire au niveau de plusieurs artères à Rutshuru et l'attribution de ces actes aux membres des FDLR puisque ce sont eux les spécialistes dans ce domaine. »¹¹¹ En effet, un certain nombre de personnes interrogées ont parlé de membres des FDLR vêtus en treillis de l'armée congolaise et à des FARDC « ressemblant aux FDLR ». Cependant, les atrocités ne sont pas le plus souvent attribuées aux FDLR.

Par conséquent, l'association des Banyabwisha avec les FDLR s'est révélée très dangereuse et a été un facteur dominant du déplacement de ce groupe au cours de l'année dernière. Comme l'affirme un homme Munyabwisha : « Nous avons fui parce que les FDLR étaient dans notre région et si l'on nous trouve avec eux, nous serions tous mis dans la même catégorie et tués. »¹¹² Une femme réfugiée a expliqué la façon dont son père avait requis les services des FDLR pour cultiver son jardin. « Puis, quand les forces du gouvernement sont arrivées, il a été accusé de rébellion et tué et nous avons pris la fuite parce que nous avons été pris pour des Interahamwe. »¹¹³ Pris dans le conflit par association, le terme « Hutu » est devenue, pour beaucoup, de plus en plus dangereux : le conflit est devenu un endroit dans lequel la catégorie des « Hutus » remplace l'identité congolaise, souvent simplement définie par le fait qu'ils parlent une langue commune : « Nous les Banyabwisha, sommes maintenant considérés comme des membres des FDLR parce qu'on parle le kinyarwanda. »¹¹⁴ Par ailleurs, alors que les interviewés font tout simplement référence aux Hutus du Rwanda comme étant des Interahamwe ou des membres des FDLR, il est peu probable que tous ceux qui ont refusé de retourner au Rwanda fassent partie du groupe rebelle – encore moins si des mariages mixtes ont eu lieu. (A l'inverse, il n'y a pratiquement pas beaucoup d'information sur les membres des FDLR et pour avoir été au Congo aussi longtemps il ne serait pas surprenant que l'on ait recruté des Congolais). Par conséquent, des distinctions claires entre les Hutus rwandais et les Banyabwisha congolais ne peuvent être faites, en insistant à la fois à la mesure dans laquelle ces derniers sont liés aux premiers et le fait que précisément, la catégorisation ethnique théorique n'est pas sortie de la pratique.

La manière dont la population a parlé du CNDP est plus complexe. Nkunda était largement perçu comme ayant profité d'une identité tutsie pan nationale afin d'assurer sa base de pouvoir - qui, à son tour, a renforcé la dimension ethnique du conflit avec une forte implication dans le génocide qui a eu lieu au

¹⁰⁸ Interview avec un homme congolais, camp des déplacées Mugunga I, Goma, 16 juin 2009.

¹⁰⁹ Interview avec un homme congolais, Nakivale (New Congo), 18 mai 2009.

¹¹⁰ Interview avec une femme congolaise, Masisi Centre, 19 juin 2009.

¹¹¹ Interview avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹¹² Interview avec un homme congolais, Nakivale (Ngarama camp), 20 mai 2009.

¹¹³ Interview avec une femme congolaise, Nakivale (camp nouveau Congo), 19 mai 2009.

¹¹⁴ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

Rwanda. Il se battait «avec d'autres Tutsis du Rwanda ainsi que ceux du Congo».¹¹⁵ Une autre femme a décrit la guerre d'une telle manière :

La guerre au Nord-Kivu a commencé avec le besoin d'éliminer les Hutus de cette région ou de les chasser. Laurent Nkunda n'a pas aimé la présence des Interahamwe sur ce territoire. Il l'a transformée par la suite en une guerre entre le CNDP de Nkunda et le gouvernement dans lequel Nkunda dirigeait essentiellement des Tutsis et des personnes ont compris par conséquent que c'était une bataille entre les Tutsis et les autres tribus en particulier les Hutus.¹¹⁶

Cependant ce qui est intéressant dans les discussions relatives à la résolution du conflit, est que s'il y avait un fort consensus sur le fait que les membres des FDLR doivent retourner au Rwanda pour qu'il y ait la paix, il a été beaucoup moins question que le CNDP quitte la RDC. Comme l'a souligné un jeune homme : «Nous sommes congolais et frères à tous ces gens. Je pense que nous devrions co-exister avec des gens comme ceux qui viennent de PARECO,¹¹⁷ les Mai-Mai et le CNDP, alors que les FDLR devraient rentrer dans leur pays.»¹¹⁸ Soit une plus large acceptation de la présence du CNDP en RDC est simplement le résultat de ses liens actuels avec le gouvernement, soit elle reflète un niveau plus large d'acceptation de leur présence – ce que cela est censé représenter - est difficile à discerner. Ce qui est toutefois révélateur c'est que certaines personnes interviewées ont parlé de la nécessité que les anciens rebelles du CNDP soient déployés loin du Nord-Kivu : «pour mettre un terme à la guerre, il est nécessaire de changer les soldats, de les emmener loin du Kivu et d'envoyer d'autres prendre leur place.»¹¹⁹ Ils peuvent rester en RDC mais pas au Nord-Kivu - ce qui souligne au moins la nécessité pour le CNDP d'être déployé à l'extérieur de la région. Des informateurs d'ONG ont toutefois relayé des rumeurs selon lesquelles le gouvernement avait promis la non-rotation dans le cadre de l'accord de paix. Il était convenu que la possibilité d'avoir une présence continue est essentielle pour garantir l'accès aux terres et aux autres ressources, et était une des revendications centrales des milices. Dans ce contexte, il y a clairement une tension entre le désir de répondre aux préoccupations de la collectivité et la peur de créer un nouveau conflit.

Cette manipulation de l'allégeance ethnique par les parties belligérantes a eu un impact de discord profond au sein des communautés au Nord-Kivu. À cet égard, il y avait un sentiment largement répandu que la haine ethnique qui a conduit au génocide au Rwanda a été importé en RDC, exacerbant des tensions entre les Hutus et les Tutsis, d'une part, et entre les groupes qui parlent le kinyarwanda et ceux qui ne le parlent pas d'autre part. Des clivages massifs ont été créés dans des communautés à la suite de la violence mise en place le long de ces lignées ethniques ouvertes. Comme disait une femme, « les Rwandais ont fait que nous nous détestions à travers leur politique Hutu-Tutsi.»¹²⁰ Une autre femme ajoute : «le tribalisme a débuté à Bunagana lorsque Nkunda et ses hommes sont venus dans notre communauté. Tutsis et Hutus ne s'aiment pas, d'autres tribus au Congo n'aiment pas les Hutus et les Tutsis disant qu'ils sont des Rwandais. Donc c'est la guerre tribale et rien de plus.»¹²¹ Bien qu'il soit évident que les antagonismes ont précédé le génocide de 1994 et ses conséquences, les récents événements ont

¹¹⁵ Interview avec une femme congolaise, Nakivale (camp de Ngarama), 20 mai 2009.

¹¹⁶ Interview avec une femme congolaise, Nakivale (camp de Ngarama), 21 mai 2009.

¹¹⁷ Une group à qui on a fait référence pendant un autre interview comme une groupe avec des sympathies avec les Hutu.

¹¹⁸ Interview avec un homme congolais, camp de déplacées Mugunga I, Goma, 16 juin 2009.

¹¹⁹ Interview avec un homme congolais, Masisi centre, 19 juin 2009.

¹²⁰ Interview avec une femme congolaise, Nakivale (camp nouveau Congo), 18 mai 2009.

¹²¹ Interview avec une femme congolaise, camp de Ngarama, Nakivale, 19 mai 2009.

massivement enraciné la politique ethnique qui est devenu profondément un facteur de division du fait qu'elle est associée à la violence.

Les milices et le renforcement des divisions ethniques

Les tensions ont été exacerbées par l'existence d'autres milices qui sont associées aux lignées ethniques :

Maintenant tout le monde craint tout le monde au Congo. Tous les groupes rebelles représentent une tribu. Le Mai-Mai est de l'ethnie Nande,¹²² les FDLR pour les Hutus, le CNDP pour les Tutsi, les autres tribus sont en faveur des troupes gouvernementales, et c'est cela le tribalisme. Chaque groupe se met à la recherche de l'autre pour l'exterminer. Ces groupes sont des gens issus du même village de ce fait le village ou la communauté entière est maintenant remplie de tueurs.¹²³

De cette façon, ce conflit prétendument importé sur le sol congolais est devenu de plus en plus local. Il y avait de fréquentes références au fait que si le conflit immédiat pourrait être résolu par le retour des FDLR au Rwanda, gérer de nouvelles divisions au sein de collectivités seraient probablement bien plus difficile. Cette prise de conscience a laissé le peuple incertain quant à leur avenir : « Cette guerre ne finira jamais, parce que ce n'est pas comme les autres - c'est une guerre tribale qui est très difficile à résoudre. »¹²⁴ Il est clair que le nombre de milices prétendument formé au nom de la défense des civiles ne les protégeait pas malgré la nature des groupes qui sont ouvertement paroissiaux et alignés ethniquement. En effet, la mesure dans laquelle toute la zone est devenue militarisée a conduit à un contexte dans lequel personne n'est protégé et le potentiel de déplacement est grandissant. La pléthore de groupes impliqués dans le conflit et le fait que tous ont été impliqués dans la mise en œuvre des atrocités contre la population civile, a créé une situation dans laquelle les gens ne savent pas en qui ils peuvent avoir confiance ou vers qui ils peuvent aller chercher de la protection. Comme l'a déclaré une femme :

Je ne comprends pas cette guerre. Je croyais que c'était le gouvernement du Congo et les rebelles du Rwanda, mais quand on va au jardin nous rencontrons un militaire en uniforme et on ne sait pas s'il s'agit d'un soldat des forces gouvernementales ou non. Mais quoi qu'il en soit, la personne va prendre tout ce que vous transportez et même vous battre. Cette guerre n'a donc aucun sens.¹²⁵

Une autre femme affirme quand on l'interroge sur les combats qui l'ont forcé à fuir son domicile que : « Je ne sais pas car ils viennent la nuit et vous tuent sans que vous sachiez qui ils sont. »¹²⁶ Un homme a décrit la situation de cette façon :

Au Nord-Kivu, pas moins que dans les domaines où j'habite, nous sommes comme une femme qui est courtisée par plusieurs hommes et qui ne sait pas, en fin de compte, en qui placer sa confiance. Il y a en effet l'armée gouvernementale, les FDLR, les MaiMai. Nous vivons dans une grande confusion parce que celui qui nous dit qu'il est là pour assurer notre sécurité est celui qui, demain, nous tue, nous vole et nous viole.¹²⁷

¹²² Même si l'informant identifie les Mai-Mai avec l'ethnie Nande, les milices Mai-Mai sont en fait recruté des plusieurs groupes ethniques y inclus les Bahunde.

¹²³ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹²⁴ Interview avec un homme congolais, camp de Ngarama, Nakivale, 20 mai 2009.

¹²⁵ Interview avec une femme congolaise, camp de Ngarama, Nakivale, 22 mai 2009.

¹²⁶ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

¹²⁷ Interview avec un homme congolais, Masisi Centre, 19 juin 2009.

Il est évident que cette violence brutale et continue est perçue comme incohérente et dénuée de sens. Toutes les « parties » sont désignées comme étant coupables et personne ne sait vers qui se tourner pour la protection. Cette perspective assez sombre a été particulièrement frappante dans les discussions concernant le retour : les personnes déplacées sont désespérées de retourner chez elles – et beaucoup commence à le faire -- mais sont pleinement conscientes du fait que les causes du conflit sont loin d'avoir été résolues. Le potentiel pour une nouvelle violence et déplacement reste.

Des legs de la violence

Les ruptures à l'échelle locale ont été considérées comme ayant causé des dommages permanents aux structures communautaires. Comme l'a souligné un homme dont les parents ont été tués par des présumés Interahamwe «chacun a dans son esprit un souvenir de la façon dont certains membres de sa famille ont été tués par ses concitoyens. Comme moi - je parlerai un jour à mes enfants de cette guerre au Congo et de la façon dont mes parents et d'autres proches ont été tués. Je suis sûr que cela restera gravé dans leur esprit.»¹²⁸ Ces cycles de violence ont été reconnus comme difficiles à briser : « Supposez que vous êtes un civil et qu'un fils de votre voisin qui est maintenant devenu un soldat ou un rebelle arrive et tue votre père, le lendemain, vous pourrez également rejoindre l'un des groupes rebelles pour recevoir un fusil et aller tuer les parents de celui qui a tué les vôtres. C'est ce qui est en train de se passer au Congo ».¹²⁹

En effet, le niveau extrême de brutalité qui a caractérisé le conflit - en particulier le niveau élevé de violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les hommes - a été fréquemment rappelé à l'égard de la destruction des communautés et de la crainte du retour : «Si je retourne maintenant, les Interahamwe couperont mes seins comme ils l'ont fait à d'autres femmes. Il y a beaucoup de souffrance au Congo. Ils ont même coupé le sexe des hommes.»¹³⁰ Une femme a raconté comment elle a été abandonnée par son mari après avoir été violée pendant sa grossesse,¹³¹ tandis qu'un jeune homme a raconté comment sa femme est maintenant victime de problèmes mentaux à la suite du traumatisme.¹³² La violence est devenue intensément personnelle dans tous les sens : «Même les hommes sont violés.»¹³³ Le déplacement a, par ailleurs, renforcé l'impact de la guerre, car les gens ont non seulement été contraints de quitter leurs maisons, mais la majorité a été contrainte de vivre dans des conditions d'instabilité chronique et d'insécurité permanente. Le retour conduira probablement à un resurgissement de la brutalité qui les avait forcés à fuir et des mécanismes pour faire face à ces atrocités vont être décisifs pour la reconstruction de vies nouvelles. D'un autre côté, des vendettas personnelles continueront à hanter les communautés et à créer les conditions pour de futures violences.

Par conséquent, alors que des tensions qui ont indéniablement précédées les événements de 1994 et ses conséquences, il a été convenu que les conflits dans lesquels les civils vivant au Nord-Kivu ont été entraînés par la suite a rendu les individus et les communautés littéralement déchirés. Toute tentative visant à concevoir la stabilité et la justice dans ce contexte aura besoin de reconnaître le niveau intime et local dans lequel une grande partie du conflit s'est déroulé. Et tout processus de retour devra être fait de manière à minimiser les ruptures au sein des communautés.

¹²⁸ Interview avec un homme congolais, Nakivale (camp nouveau Congo), 18 mai 2009.

¹²⁹ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹³⁰ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹³¹ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹³² Interview avec un homme congolais, Nakivale (camp de Ngarama), 21 mai 2009.

¹³³ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

L'IDENTITE CONGOLAIS: L'INTERACTION INTERIEURE ET EXTERIEURE

Comme la section précédente l'a démontré, ceux qui sont pris au milieu du conflit blâment les forces extérieures pour la violence en cours. Pourtant, il y a aussi une reconnaissance que son intransigeance est liée au fait que il fait appel à des tensions préexistantes. Et les deux sources de conflit sont considérées converger sur la question de l'ethnicité. Avec l'ethnicité comme ennemi global à la paix, donc, confectionnant une identité nationale congolaise était perçue par plusieurs comme l'antidote aux fractures basées sur l'ethnie au sein des communautés et, par conséquent, aux causes de la violence actuelle. Elle a révélé quelque part un paradoxe au cœur des discussions d'appartenance et de nationalité dans ce contexte : d'une part, il y avait une forte accentuation anti-ethnique et pro-nationaliste dans le discours, mais en même temps, il était clair que les gens s'identifiaient eux-mêmes - et continuent d'être identifiés par d'autres - dans un moule fortement ethnique au niveau d'appartenance locale. Par conséquent, la nature de cette identité nationale et la manière dont elle a été comprise, notamment par rapport à l'appartenance ethnique, est analysée dans la section suivante.

Un antidote contre la violence

De façon idéale, les gens parlaient de leur perception de la nationalité comme étant quelque part une solution à la violence : si c'est correctement mise en œuvre, cela représenterait la mise en place de systèmes politiques sans considération ethniques qui offrirait une protection réelle – Ceci est donc un antidote contre les appartenances ethniques qui sont considérées comme étant la cause de conflits et de souffrances. «Cela pourrait être réglé en nous faisant sentir que nous sommes un seul peuple et sommes tous des Congolais».¹³⁴

Cependant, alors que la nationalité congolaise pouvait offrir une alternative à l'expression turbulente et violente de l'ethnicité, la définition même de la nationalité congolaise est à l'origine de bon nombre des problèmes évoqués ci-dessus. Au delà de la rhétorique de l'appartenance ethnique, il y a un autre problème plus profond concernant l'inclusion et l'exclusion qui sont régies par le fait que la personne soit véritablement perçue comme un Congolais ou non en dépit de la clarté récemment adoptée par la loi. Les identités ethniques transnationaux - Hutu et Tutsi - sont considérées comme rendant obscures ou confuses l'appartenance nationale et comme étant la cause de la violence qui a été exportée du Rwanda. Selon certaines personnes interrogées, cette allégeance divisée est inacceptable et a prouvé que les personnes s'exprimant en kinyarwanda ne sont pas vraiment des Congolais. Comme l'a dit un homme lorsqu'on lui a demandé comment la guerre pouvait prendre fin : «la présente guerre ne pourra prendre fin que lorsque les Tutsis seront renvoyés ou désarmés et que l'on essaye de mettre fin au tribalisme. Et s'ils veulent rester au Congo, ils doivent se comporter comme des Congolais et non comme des Tutsis.»¹³⁵ D'autres évoquaient les notions d'autochtonie, en soulignant l'arrivée relativement récente de groupes parlant le kinyarwanda – « ce n'étaient que les Wanande qui étaient là avant l'arrivée des Hutus.»¹³⁶ Donc pour certains, les groupes parlant le kinyarwanda ne peuvent jamais être «légitimement» des Congolais, une accusation souvent faite en référence spécifique aux Tutsis :

Les Tutsis sont hautains et pensent qu'ils sont plus intelligents que tout le monde. Par exemple, Laurent Nkunda a déclaré un jour sur la BBC que pour la stabilité dans le pays et la paix pour tous

¹³⁴ Interview avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹³⁵ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 30 mai 2009.

¹³⁶ Interview avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

les Tutsis, nul d'entre eux ne devrait être marginalisé. Je peux dire que les «Banyarwanda», en particulier les Tutsis, signifient la domination du peuple et de la terre. Ils veulent que leurs vaches errent dans les terres qui ne les appartiennent même pas. Nous avons reçu ces terres (de nos ancêtres) pour élever des vaches. Sans l'accord du Mwami et à son insu, ils veulent prendre d'autres terres qui ne leur ont pas été octroyées par les services fonciers qui, aveuglés par l'argent, leur ont donné la terre sans enquête préalable. La conséquence est qu'il est nécessaire d'utiliser la force pour jouir de ses droits.¹³⁷

Par conséquent, la mesure dans laquelle les groupes et les individus ont apparemment été identifiés au cours du conflit par rapport aux identités ethniques plutôt que nationales, a révélé un degré d'allégeances disparates, ce qui est considérée comme inacceptable dans un discours nationaliste sur la nationalité congolaise. Ceux qui ont été perçus comme ayant une allégeance ethnique qui transcende les frontières ont donc montré qu'ils étaient en quelque sorte des non-Congolais - ou moins que des Congolais. Cette interprétation subjective de la nationalité fait apparaître l'écart énorme entre la loi sur la citoyenneté et la réalité vécue. Comme le disait une femme : « Il y a ceux que nous appelons des Banyarwanda. Ces derniers se considèrent comme des Congolais pourtant, ils se sentent en même temps comme des Rwandais - ils savent au moins qu'ils ont une origine venant du Rwanda. D'autres font même des aller retour ». ¹³⁸ Ceux qui sont volontairement allés au Rwanda après le génocide sont en particulier soupçonnés : leur « retour » au Rwanda est vu comme une preuve qu'ils n'étaient pas de vrais congolais.

Les parlementaires ont tenté de résoudre ces questions d'appartenance avec la loi de 2004, qui dit que « tout les groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo à l'indépendance, » ont le droit à la nationalité congolaise. Néanmoins les conceptions sur terrain se concentre sur une interprétation populaire de la description de la nationalité congolaise comme « une et exclusive » -- une description vue comme en tension avec les principes de la loi plus inclusifs. Même si cette disposition pourrait être vue comme une prohibition à la possibilité d'avoir des citoyennetés multiples à la fois dans la loi, ce reflète une idée que la nationalité congolaise ne peut pas exister à coté des autres allégeances nationales ou allégeances ethniques transfrontalières. Le fait que c'est l'élément le plus communément accessible de la loi n'est pas surprenant - c'est une disposition qui a survécu à de multiples itérations de la législation nationale. L'évolution récente de la loi, qui a ajouté le mot «nationalités» à la définition de groupes qui, s'ils étaient présents sur le territoire pendant l'indépendance, devraient être considérés comme étant membres de la communauté nationale, a été moins bien absorbé. Bien que cet ajout visait à clarifier l'inclusion de la population parlant le kinyarwanda présente à l'époque, de fondre toute présumée nationalité rwandais, il n'a pas été absorbé dans la pratique. Cette multicouche d'interprétation de l'identité nationale a simultanément été exacerbée par un conflit qui est largement interprété comme ayant été importé de l'extérieur, et a été le contexte dans lequel le conflit a pris racine et prospéré.

Il n'est donc pas surprenant que lorsqu'on les interroge sur leur nombreuses nationalités, les concernés se mettent un peu sur la défensive en parlant de leur nationalité congolaise arguant qu'ils sont nés en RDC. «Etre congolais c'est naître et vivre au Congo », ¹³⁹ « Je suis né au Congo, donc je suis congolais et je resterai tel; » ¹⁴⁰ « Je suis un Bwisha mais je suis née au Congo et suis donc congolaise ... Je suis né au

¹³⁷ Interview avec un homme vivant à Bishange, Masisi, 19 juin 2009.

¹³⁸ Interview avec une femme congolaise, Bishange, Masisi, 21 juin 2009.

¹³⁹ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

¹⁴⁰ Interview avec un homme congolais, camp de Ngarama, Nakivale, 19 mai 2009.

Congo et je sens que j'appartiens au Congo comme tout Congolais ». ¹⁴¹ « Je suis congolais comme le sont tous ceux qui vivent ici et parlent le Kinyabwisha. Aussi, je suis congolais parce que mes grands-parents sont nés ici. » ¹⁴² De même, une femme qui s'était identifiée comme une Tutsi au début de l'interview en racontant comment son mari avait été tué par des Interahamwe, a déclaré : « Je suis née et j'ai grandi au Congo, de même que mes parents. C'est le plus grand droit que j'ai. » ¹⁴³ De nombreuses personnes qui parlent le kinyarwanda ont souligné l'impact négatif que le conflit a eu sur la manière dont elles sont perçues dans le contexte congolais : « vous savez au Congo les Hutus sont des Banyabwisha et les Tutsis des Banyamulenge. Mais je tiens à être identifié comme Munyabwisha et non comme Hutu et les Tutsis doivent être identifiés comme des Banyamulenge. C'est mieux qu'Hutu et Tutsi. Nous devrions laisser ces noms pour le Rwanda parce qu'ils sont de mauvais augures. » ¹⁴⁴ En d'autres termes, ils cherchent à redéfinir certains allégeances ethniques, de telle manière à les rendre acceptables par le discours national congolais sur les identités. Embrassant une identité en tant que « Munyabwisha », par exemple, conserve un caractère ethnique fort, mais rompt le lien transfrontalier avec l'identité hutu. La définition plus étroite lui permet de s'adapter plus facilement dans un contexte national congolais qui n'accepte pas les allégeances multiples.

Bien qu'il y ait un fort sentiment d'hostilité envers ceux qui sont perçus comme ayant des origines disparates - démontré par le soutien de milices ethniques alignées- il a également été suggéré durant plusieurs des entretiens que les groupes qui parlent le kinyarwanda pourraient être légitimement reconnus comme Congolais à condition de renoncer aux liens ethniques transfrontaliers. La nationalité congolaise est donc considérée non seulement comme une solution potentielle à la violence, une alternative aux considérations ethniques destructrices - mais aussi comme un moyen pour les individus de surmonter ce qui se passe. En effet, malgré l'antipathie développée envers les Rwandais, il y avait un large consensus sur la différence entre un Hutu et un Tutsi rwandais et un Hutu et un Tutsi congolais - et du fait que tous les civils au Nord-Kivu ont souffert de la guerre indépendamment de l'ethnie. Dans ce contexte indiqué ci-dessus où il y avait un consensus sur la nécessité pour les FDLR de retourner au Rwanda, il était généralement admis que les combattants du CNDP pourraient rester en RDC à condition qu'ils arrêtent les combats et cessent, par conséquent, de s'identifier selon les considérations ethniques. Comme le disait une femme, « cette guerre ne peut s'achever que lorsque les Tutsis accepteront de rester sous le gouvernement congolais et de cesser le tribalisme ». ¹⁴⁵

L'échec de l'Etat

Alors que la proclamation de la nationalité congolaise pourrait prouver que quelqu'un n'est pas rwandais – ou étranger – et donc ne fait pas partie du conflit - il a été également reconnu que la citoyenneté ne se traduit pas automatiquement en la reconnaissance des droits. Ce manque de respect des droits contribue à la fragmentation de la communauté. L'octroie de la nationalité congolaise est une bonne idée en théorie mais en pratique elle bloque sur la reconnaissance des éléments fondamentaux de la citoyenneté effective. À cet égard, la mesure dans laquelle la nationale congolaise est liée à un appareil de fonctionnement de l'Etat est remise en question. Comme l'a souligné une femme à Rutshuru, « Etant une congolaise, je n'ai même pas le droit de gagner ma vie. Quand on veut faire quelque chose, on peut ne pas le faire du fait du

¹⁴¹ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹⁴² Interview avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹⁴³ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹⁴⁴ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁴⁵ Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

manque de sécurité. Penser que je suis congolaise m'a causé problème.»¹⁴⁶ Un homme a rajouté, «Nous sommes congolais, mais malgré cela, nous souffrons parce qu'il n'y a pas d'autres travail à part l'agriculture et nous souffrons aussi du fait que depuis ma naissance je ne cesse de fuir en raison de l'insécurité.»¹⁴⁷ La nationalité n'a pas accordé la protection due aux personnes qui en sont détentrices. C'est donc cette absence de protection qui a forcé les gens à créer leurs propres mécanismes de protection basés sur les aspects locaux et ethniques. Comme l'a indiqué un homme vivant dans le Rutshuru:

Je suis congolais mais on me refuse ce droit. Certaines personnes disent qu'il y a la paix au Congo mais pouvez-vous avoir la paix lorsque vous ne pouvez rejoindre votre domicile, lorsque les soldats pensent qu'ils doivent être entretenus par la population locale en raison de l'incapacité du gouvernement à les payer et à assurer leurs besoins ?¹⁴⁸

« Les personnes qui sont censés vous protéger sont ceux qui effectuent les pillages et vous tuent - Comment pouvez-vous alors dire qu'il y a une structure politique ? »¹⁴⁹ Non seulement l'armée nationale ne protège pas la population civile mais elle lui demande de la nourrir. Etant mal payée, mal formée, partisane et démoralisée - sans parler du fait qu'elle est composée d'anciens groupes de miliciens - l'armée nationale n'a pas les moyens pour réussir le système de sécurité de protection de base que l'État est chargé de livrer au minimum.

Ce manque chronique de protection a permis qu'une population civile soit pillée à plusieurs reprises par de nombreux groupes de miliciens, qu'elle souffre de la brutalité et soit forcée de fuir leurs foyers. Cela reflète une crise de gouvernance. De nombreuses personnes interrogées n'ont pas seulement noté le fait que l'Etat ait échoué à protéger les civils mais comme étant directement responsable de la violence. Comme l'a déclaré un jeune réfugié :

Le Président et le Gouvernement sont ceux qui permettent tout au Congo. Les forces armées doivent être sensibilisées et le Président a besoin de changer d'attitude parce que c'est justement ceux-là qui causent des problèmes. Imaginez un soldat qui tire n'importe comment plaçant des barrages routiers pour extorquer de l'argent aux civils et rien ne lui arrive.¹⁵⁰

En effet, il a été largement reconnu que les changements politiques au niveau national n'ont rien résolu- en fait, pour beaucoup, ils n'ont fait qu'aggraver la situation : de nombreuses personnes interrogées ont parlé du fait que la vie était meilleure sous l'ancien président Mobutu. Tristement connu pour son statut d'Etat en faillite, cela soulève des questions sur ce que cela signifie d'être congolais. Comme le dit un homme, « je pensais qu'en discutant pour en arriver à une entente et aller aux élections, le problème aurait été résolu, mais après les élections le conflit perdure.»¹⁵¹ Le gouvernement national basé à Kinshasa persiste dans les échecs - comme le souligne un homme : «Si vous demandez aux politiciens ce que cela signifie d'être congolais, ils peuvent vous le dire- ils ont une bonne raison de l'être.»¹⁵² Au contraire, les structures du pouvoir local - considérées comme partisans et ayant des considérations ethniques et non démocratiques - continuer à dominer. « Il n'y a pas de loi dans les zones rurales. J'ai entendu dire qu'il y a de telles choses

¹⁴⁶ Interview avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 24 juin 2009.

¹⁴⁷ Interview avec une femme congolaise, Masisi Centre, 19 juin 2009.

¹⁴⁸ Interview avec un homme congolais, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹⁴⁹ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁵⁰ Interview avec un homme congolais, Nakivale (camp nouveau Congo), 18 mai 2009.

¹⁵¹ Interview avec un homme congolais, Kiwanja, Rutshuru, 24 juin 2009.

¹⁵² Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

dans les villes mais pas dans les villages.»¹⁵³ Un autre homme ajoute lorsqu'on lui demande s'il se retrouve dans les structures du gouvernement local, «ils ne nous représentent pas - ils mangent nos poulets mais ne nous trouve pas d'emplois. Ils sont corrompus. Je veux juste qu'il y ait un Etat de droit au Congo ».¹⁵⁴

Ces perceptions reflètent à quel point ceux qui vivent au Nord-Kivu (ou qui se sont déplacés de là-bas), perçoivent le potentiel, sinon la réalité, d'une identité congolaise fonctionnelle - une identité qui remplace en quelque sorte l'actuelle fragmentation et l'esprit de clocher qui se révèle être si profondément destructeur. Pourtant, parce que l'Etat a aussi fondamentalement échoué, son articulation pratique reste insaisissable.

Le retour

Dans ce contexte, la perspective d'un retour durable des personnes déplacées – et dans la violence récente et avant -- et la possibilité d'accéder à leurs terres ne sont toujours pas résolues. Même si beaucoup sont rentrés, leur situation reste instable et de nouvelles vagues de déplacements continuent. Beaucoup de personnes ont insisté sur le fait que non seulement elles espèrent bientôt retourner chez elles, mais qu'elles ont l'intention de retourner au même endroit qu'elles ont dû quitter - même celles interrogées dans le Rutshuru et qui se sont déplacées depuis plus d'une décennie.¹⁵⁵ Toutefois, beaucoup ont conscience des problèmes auxquels elles pourraient être confrontées. Comme l'a déclaré un jeune homme interrogé à Masisi sur ce qui est arrivé à sa terre durant son absence, « il est utilisé comme champ de bataille par les FDLR et le gouvernement.»¹⁵⁶ Cela a été repris par de nombreux informateurs, en particulier ceux de Masisi, où la terre a prétendument été reprise par des éleveurs de grande échelle et des membres du CNDP. D'autres ont évoqué le fait que leurs maisons aient été incendiées par les FDLR et qu'ils n'ont pas osé se rendre.

Il y a un sens particulier des craintes suscitées par la possibilité « d'infiltration » d'éléments « rwandais » dans le contexte des processus de retour. Un représentant d'une agence de l'ONU qui a fait des consultations sur le retour au Kivu, a fait état par exemple, de comment les chefs locaux ont exprimé une réticence à accepter le retour de ceux qui n'avaient pas, ou dont les parents n'avaient pas, auparavant résidé dans leurs territoires. Les rumeurs d'arrivées spontanées en provenance du Rwanda et de vente de pièces d'identité de réfugiés au Rwanda ont alimenté une atmosphère de paranoïa sur le potentiel retour.¹⁵⁷

Dans l'ensemble, il était évident que le fait de réclamer des terres une fois de retour ne va pas être une opération facile, et la potentialité pour que des conflits fonciers explosent ou réapparaissent grande. Un homme a parlé de trois types de rapatriés à ce sujet : ceux qui ont fui après avoir vendu leurs biens, ceux qui ont fui mais qui ont laissé une personne pour prendre soin de leurs terres et ceux qui ont fui sans laisser personne surveiller leurs terres.

Ceux qui ont vendu leurs biens peuvent revenir et prétendre qu'ils ont laissé leurs biens derrière eux alors que ce n'est pas le cas. Cela créera des problèmes et c'est particulièrement le cas des Tutsis qui s'étaient rendus au Rwanda après la chute de Habyarimana dans l'espoir de retrouver leur lieu d'habitation précédant leur fuite vers le Congo. Le prochain groupe qui aura un gros problème est celui qui a quitté ses terres sans que personne ne prenne soin d'elles. Les chefs

¹⁵³ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹⁵⁴ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁵⁵ Par exemple, interview avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹⁵⁶ Interview avec un homme congolais, Masisi centre, 19 juin 2009.

¹⁵⁷ Interview avec un représentant d'agence des nations unies, Goma, 19 novembre 2009.

dirigeants locaux s'entendent alors avec des gens qui ont de l'argent et vendent illégalement ces parcelles de terres. Ce sont les deux catégories qui vont créer des problèmes.¹⁵⁸

On a souvent fait référence à la première catégorie, ceux qui ont vendu leurs terres après le génocide et ont déménagé au Rwanda. En effet, beaucoup ont identifié le retour de ceux qui avaient déménagé au Rwanda au milieu des années 1990 comme pouvant déclencher un nouveau cycle de conflit, même s'il est difficile de savoir si ces groupes ont vraiment l'intention de rentrer. Le fait que ce groupe soit connu pour être principalement tutsi souligne encore une notion «d'invasion» rwandaise comme en témoigne les liens ethniques transfrontaliers entre les Tutsis congolais et rwandais. Par exemple dans les camps de déplacées qui se trouvaient en dehors de Goma, les gens ont exprimé la crainte que ces réfugiés (qui seraient encore en train de vivre au Rwanda) seraient réinstallés au Nord-Kivu avant qu'ils puissent rentrer chez eux et perdraient donc leurs terres.¹⁵⁹ En effet, de nombreux informateurs - en particulier ceux qui vivaient dans des camps de déplacés qui se trouvent en dehors de Goma - ont exprimé une forte hostilité par rapport au retour potentiel des réfugiés et étaient particulièrement soucieux du fait qu'ils devraient d'abord être autorisés à rentrer afin de sécuriser leurs terres. Même ceux qui ont laissé leurs terres sous la protection de quelqu'un avaient peur qu'ils n'auraient pas pu récupérer leurs terres.¹⁶⁰ Au collectivité de Bashali, par exemple, la population se sont opposé au retour, disant que les sujets ne sont pas en train de rentrer, mais d'être transplantés. Cette même crainte a été réitérée par un homme déplacé vivant à Rutshuru :

Le seul problème auquel nous serons confrontés [de retour] est lié à ceux qui reviennent après avoir vendu leurs parcelles de terrain, en particulier ceux qui sont allés au Rwanda et qui parlent le kinyarwanda. Ils vont vouloir revendiquer des terres et ce sont eux qui vont occasionner de sérieux problèmes - c'est ce que leurs frères nous disent : « *ukumukatala ukisema sii Mukongo mani, yeye atakutawala mu lisasi* » [«Si vous refusez de le reconnaître comme un Congolais, il va s'imposer par la force des armes. »] Ils veulent devenir des Congolais de force et c'est pourquoi le retour de ces gens-là peut signifier qu'il n'y en aura pas de paix partout au Congo.¹⁶¹

Ce débat montre à nouveau à quel point la nationalité et le territoire sont liés à l'exclusion de ceux qui sont considérés comme ayant en quelque sorte perdu le droit d'être congolais. Il souligne à nouveau la question cruciale de la reconnaissance et du faire valoir du droit à la nationalité à travers un objectif qui est le contexte juridique - plutôt que ceux subjectifs qui ont dominé le passé.

C'est pourquoi une bonne résolution de la question de la présence des FDLR est significative- et est même vitale - pour générer la paix, les divisions locales au sein des communautés doivent être traitées simultanément afin d'éviter une nouvelle flambée de violence, en particulier au stade du retour des rapatriés. Comme l'a déclaré une femme : «Je sais que la paix au Congo est toujours temporaire».¹⁶² Cette perception reflète le fait admis de façon générale, qu'aussi longtemps que des formes de pouvoirs locaux partisans, sans contrôle dominant l'accès aux ressources, il ne peut y avoir de paix durable. Il a été largement reconnu par les personnes interrogées, néanmoins, que la stratégie militaire qui est actuellement déployée par les gouvernements de la RDC et du Rwanda pour neutraliser les milices va échouer inévitablement : il n'y a pas de solution militaire à l'actuelle insurrection des FDLR. Comme le dit un homme,

¹⁵⁸ Interview avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹⁵⁹ Discussion en groupe avec six déplacées, camp de déplacées de Bulengo, Goma, 15 juin 2009.

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Interview avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹⁶² Interview avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

« s'ils pensent qu'ils vont forcer les Interahamwe par le pouvoir du fusil, cela ne sera pas possible parce que le Congo est tellement grand avec beaucoup de forêts et les Interahamwe l'ont maintenant si bien maîtrisé. »¹⁶³ Au lieu de cela les FDLR font des ravages sur une population civile sans protection.

En effet, alors que l'Etat peut avoir échoué, il était reconnu que le changement politique détient le pouvoir de régler les divisions et mettre de un terme aux articulations partisanses du pouvoir :

Je pense que tous les différents groupes ont besoin de se réunir pour s'entendre sur une position et formater les lois afin qu'elles puissent être utilisées pour protéger le peuple. Puis, les lois ont également besoin de personnes disciplinées pour les appliquer. Peut-être qu'après cela les conflits tribaux cesseront puisque toutes les factions devront respecter cette position et lois communes.¹⁶⁴

Donc à la base, les entrevues convergeaient sur le fait qu'il doit y avoir une véritable résolution politique et régionale de la guerre. « Cette guerre ne prendra fin que lorsque le Congo parviendra à un accord avec le Rwanda et en signe un pour mettre fin au tribalisme. Élire un bon président aidera également à mettre fin à la guerre ... Cette guerre a fait que les gens se perçoivent comme des ennemis. »¹⁶⁵ Comme l'a dit un autre homme : « Il est nécessaire d'avoir des élections correctes au niveau de toutes les unités administratives à la base. Il devrait être ouvert à tous ceux qui ont l'intention de lutter, pas seulement à des tribus spécifiques. »¹⁶⁶

¹⁶³ Interview avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹⁶⁴ Interview avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹⁶⁵ Interview avec un homme congolais, camp de Ngarama, Nakivale, 20 mai 2009.

¹⁶⁶ Interview avec un homme congolais, camp de Ngarama, Makivale, 19 mai 2009.

CONCLUSION

Ce document cherche à analyser le conflit et ses possibles résolutions à travers les perspectives de personnes déplacées. Il a concentré d'une manière spécifique sur les problématiques de l'identité et la façon dont les identités déterminent l'inclusion et l'exclusion des groupes différents - une tendance qui est une cause fondamentale du conflit dans la région. Il montre en particulier que bon nombre des problèmes qui ont généré des conflits sont susceptibles de réapparaître au moment du retour des rapatriés.

Quelle est donc la voie à suivre ? Si un bon fonctionnement politique du pouvoir qui repose sur une compréhension juste de la nationalité congolaise est, en effet, une partie de la solution, que nous démontront ces recherches en regardant dans cette direction, aussi idéaliste que ce résultat puisse paraître ? Ce qui est sûr, c'est que l'échec de l'Etat congolais est un fait qui a été bien analysé. Pourtant, sa valeur théorique est en quelque sorte reconnue par ceux qui, en réalité, sont victimes de cet échec. De façon quelque peu controversée, elle offre un certain degré d'espoir.

Les discussions reviennent, une fois de plus, sur la question de l'identité et de la nationalité. Alors que la loi de 2004 sur la nationalité résout cette question fondamentale en reconnaissant le droit d'appartenance de ces groupes contestés *en théorie* la cause profonde des conflits, les conclusions ont clairement montré que son application et sa capacité à générer de véritables changements à l'échelle locale sont assez loin. Jackson, dans une critique de la nouvelle loi, a identifié un certain nombre de préoccupations,¹⁶⁷ qui fournissent un cadre d'analyse important de l'absence d'impact de la loi depuis sa création.

Premièrement, malgré une amélioration significative par rapport à son accessibilité, l'actuelle loi de 2004 sur la citoyenneté emploie encore des groupes ethniques et l'identification des liens historiques avec le territoire comme la principale condition pour l'acquisition de la citoyenneté, ramenant ainsi la philosophie de l'ethnicité en tant que base pour une appartenance nationale active.¹⁶⁸ Comme l'ont démontré les données, cette dépendance à l'identité ethnique et l'interprétation de l'histoire comme une marque d'appartenance nationale s'est révélée très problématique: au lieu de pencher pour une ethnicité à la fois fluide et subjective qui ne concerne pas l'attribution de la citoyenneté, elle oblige les identités ethniques à dessiner des frontières dures et agressives - sous l'angle de groupes de milices ayant des considérations ethniques qui se sont formés en étant opposés les uns aux autres - afin de faire violemment respecter la différence dans la lutte du pouvoir, de la terre et de la survie. Chaque mort occasionné par l'un de ces groupes souligne et approfondit les divisions entre les groupes ethniques et polarise le débat. La mesure dans laquelle l'appartenance ethnique a été assimilée à la violence a aussi, dans une certaine mesure, tué des expressions positives et des articulations de cette forme particulière de perception de l'appartenance locale. L'expression de l'identité ethnique doit être mise de côté et être indépendante de la nationalité : le premier ne devrait pas être utilisé pour exclure ou être subordonné au deuxième. *Toutefois, tant que les questions de nationalité et d'ethnicité seront liées, il est probable que les conflits et les risques de conflit se poursuivent.*

¹⁶⁷ Comme l'a souligné Jackson, l'adoption de la loi était un compromis entre la pression des groupes interactionnelles et quelques groupes de la société civile locale pour une loi plus inclusive et une opposition considérable au sein du parlement transitionnel à la nouvelle loi. L'Assemblée Nationale a accepté la loi toute entière, mais le Sénat l'a approuvé sauf l'article 6, qui dit « est congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) » à l'indépendance. » Toutefois, dans la Constitution Transitionnelle, cette version de la loi en entier, dont l'article 6, était acceptée et est entrée en vigueur. Jackson, 2007, p. 489, emphase de l'auteur.

¹⁶⁸ Jackson, 2007, p. 492.

Deuxièmement et avec un lien inextricable, Jackson se fonde sur la distinction bien faite par Mamdani entre «citoyenneté civique» et «citoyenneté ethnique»¹⁶⁹ pour analyser les interactions entre les puissantes formes d'appartenance coutumières (ou local) et civique (ou national). Comme nous l'avons remarqué, les définitions de la nationalité congolaise sont dépendantes des théories de légitimité locale, qui garantissent à leur tour l'accès au pouvoir local et donc, l'accès aux ressources. Comme le démontrent les résultats, le foncier en particulier, est un point de pression significatif à cet égard : il est souvent délivré et légitimé à travers les revendications « coutumières » laissant les propriétaires en cours vulnérables à l'évolution des pouvoirs coutumiers qui sont eux-mêmes influencés par la détermination de la citoyenneté par le droit national. La possibilité pour les personnes déplacées de rentrer chez eux représente aussi une question cruciale. *Les formes démocratiques de gouvernance locale doivent donc être un moyen de diffusion plutôt que de renforcement des bases du pouvoir local qui fonctionne le plus souvent de façon partisane. Ceci va engendrer, de ce fait, un accès équitable aux ressources.*

Pour finir, bien que la reconnaissance de la citoyenneté juridique soit une bonne démarche et cruciale pour la première étape, elle doit cependant être considérée comme seulement une partie du processus concernant la question de la citoyenneté. Les gens doivent non seulement être congolais à un niveau abstrait ou juridique, mais aussi se sentir comme tels – ce qui, en termes pratiques, se rapporte directement à jouir pleinement des droits et qui inclut la reconnaissance par les autres parce qu'ils sont, en fait, des Congolais avec un droit légal d'appartenance.¹⁷⁰ *Comme l'ont aussi démontré les résultats, il faut plus qu'un changement de la loi en vue de la citoyenneté afin de garantir une sécurité physique et humaine - ou pour permettre aux personnes et aux communautés de prendre connaissance de leurs droits et d'avoir le «droit d'avoir le droit » d'être acceptées par les autres.*¹⁷¹

Comme l'ont soulignées les entrevues, une barrière importante à cela est en train d'occasionner des préjudices envers ceux qui parlent le Kinyarwanda : la responsabilité des atrocités commises au cours de la guerre et le cycle des conflits qui les ont suivis leur sont attribués le plus souvent. La mesure dans laquelle le Rwanda - et, par association, ceux qui parlent le Kinyarwanda sont blâmés pour les violences, a maintenu des lignes de fracture importantes entre et au sein des communautés. Cette perception a été constamment renforcée à la fois par la présence continue des Interahamwe dans la région, largement et honteusement connus pour leurs actes de génocide et par la crainte que le CNDP se regroupe et ramène la guerre.

Les défis actuels auxquels font face la RDC sont considérables: un Etat faible, une armée démoralisée et peu obéissante, des milices acculées cachées dans une forêt impénétrable, et des centaines de milliers de civils déplacés et traumatisés. Des solutions doivent être rapidement trouvées et mises en œuvre par souci non seulement pour ceux qui vivent en RDC mais aussi pour la stabilité dans cette région de l'Afrique.

¹⁶⁹ Ibid. Le premier représente la nationalité donnée par la constitution, y inclus les droits individuelles dans les domaines politiques et civiques, et le dernier représente une reconnaissance formelle d'appartenance dans une collectivité basée sur le parentage avec le droit d'être gouverné par son propre « administration native ». (M. Mamdani, 2001. *When Victims Become Killers : Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda*. Princeton: Princeton University Press).

¹⁷⁰ S'inspirant du travail de Greenhouse, Jackson parle de la « citoyenneté empirique », à savoir la mesure dans laquelle des catégories d'appartenance sont liées à l'expérience vécu des individus et des groupes. (C. Greenhouse, 1999. "Commentary on the symposium on citizenship and its alterities." *Political and Legal Anthropology Review*, 22 (2), pp. 104 – 109. Sited in Jackson, 2007, p. 494.)

¹⁷¹ Hannah Arendt, 1986, *The Origins of Totalitarianism*. Andre Deutsch, pp. 295-296.

Dans ce contexte, un processus par lequel il pourrait y avoir une véritable prise de conscience de la citoyenneté pour les populations de la région a été proposé dans le cadre d'une solution à la violence en cours. Toutefois, comme cela a été souligné dans les entrevues, la citoyenneté doit se construire sur la base de quelque chose de plus substantiel que ce qui est, en effet, un État faible - exprimé à travers les structures partisans du pouvoir et les déplacements massifs provoqués par un manque de protection de la part de l'État. En plus de la nécessité urgente de démilitariser la région, la stabilité à long terme ne sera assurée que par une reconstruction de l'Etat tant au niveau local que national : les bases du pouvoir local doivent devenir véritablement démocratiques et pouvoir interagir avec les processus nationaux - et vice versa. Cela va créer le contexte dans lequel la citoyenneté peut ne pas être sujette à des considérations ethniques afin de permettre la présence de l'identité ethnique – et à d'autres formes d'allégeance localisée – d'exister librement sans les considérations centrées sur l'appartenance. C'est dans ce contexte seulement que les réfugiés et personnes déplacées pourraient rentrer chez eux sans la crainte de faire face à de nouveaux déplacements.

BIBLIOGRAPHIE

- AfriMAP and the Open Society Initiative for Southern Africa, 2009: "The Democratic Republic of Congo: Military justice and human rights – An urgent need to complete reforms."
- Arendt, H. 1986, *The Origins of Totalitarianism*. Andre Deutsch, pp. 295-296.
- Congo Advocacy Coalition. "DR Congo: Civilian Cost of Military Operation is Unacceptable." October 13 2009.
- Crisis Group, May 2009. "Congo: Five Priorities for a Peacebuilding Strategy." Crisis Group Africa Report, No. 150, 11 May 2009.
- Crisis Group, July 2009. "Congo: Une Stratégie Global pour Désarmer les FDLR," 9 July 2009.
- De Boeck, F. 1996. "Postcolonialism, Power and Identity: Local and Global Perspectives from Zaire." (*In* R. Werbner and T. Ranger (eds.), *Postcolonial Identities in Africa*. London and New Jersey: Zed Books, p. 75 – 105).
- Global Witness, "Faced with a gun, what can you do?" 21 July 2009.
- Greenhouse, C. 1999. "Commentary on the symposium on citizenship and its alterities." *Political and Legal Anthropology Review*, 22 (2), pp. 104 – 109. Sited in Jackson, 2007, p. 494.
- Harrington, J. 2007. "Voiding Human Rights: Citizenship and Discrimination in Africa". Human Rights and Justice Sector Reform in Africa, Open Society Justice Initiative, p. 23 – 28.
- Human Rights Centre, Payson Centre for International Development and the International Centre for Transitional Justice, 2008. "Living With Fear: A Population-based Survey on Attitudes About Peace, Justice, and Social Reconstruction in Eastern Democratic Republic of Congo", August.
- Human Rights Watch, 2009. "DR Congo: Rwandan Rebels Slaughter Over 100 Civilians: Congolese and Rwandan Forces Should Make Protecting Civilians a Priority." 13 February 2009.
- Internal Displacement Monitoring Centre, Country Statistics, Democratic Republic of Congo. [http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/\(httpEnvelopes\)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument](http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/(httpEnvelopes)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument)
- International Alert, 2007, "Peacebuilding in Eastern DRC: Improving EU Support for Economic Recovery."
- International Crisis Group, "Conflict History: DR Congo," November 2006, available at http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?action=conflict_search&l=1&t=1&c_country=37
- Jackson, S. 2007. "Of "Doubtful Nationality": Political Manipulation of Citizenship in the D.R. Congo." *Citizenship Studies*, Vol. 11, No. 5, November, pp. 481 – 500.
- Jackson, S. 2006. "Sons of Which Soil? The Language and Politics of Autochthony in Eastern D.R.Congo." *African Studies Review*, 49(2): 95-123.
- Mamdani, M. 1997. "Understanding the Crisis in Kivu: Report of the CODESRIA Mission to the Democratic Republic of Congo." Monograph Series 1/2001, September.
- Mamdani, M. 2001. *When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda*. Princeton: Princeton University Press.)
- Manby, B. 2009, *Struggles for Citizenship in Africa*. Zed Books: London, New York.
- Mararo, Bucyalimwe. 1997. "Land, Power, and Ethnic Conflict in Masisi (Congo-Kinshasa), 1940s – 1994." *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 30, No. 3, pp. 503 – 538.

Ministère du Plan de la République Démocratique du Congo, "Monographie de Nord Kivu," March 2005.

Mugangu Matabaro, S. «La crise foncière à l'Est de la RDC, in l'Afrique des grands lacs», annuaire 2007-2008.

Newbury, C. 1993, *The Cohesion of Oppression: Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860 – 1960*. New York: Columbia University Press.

Newbury, D. 1999, "History, identity and politics in Central Africa." Paper presented to the Annual Meeting of the American Anthropological Association, Chicago.

Open Society Justice Initiative, 2007. "More Primitive than Torture: Statelessness and Arbitrary Denial of Citizenship in Africa – A Call to Action." Background Briefing for Africa Programming Advisory Committee Meeting. Kampala, Uganda, February.

Reyntjens, F. 2001. "Briefing: The Democratic Republic of Congo, from Kabila to Kabila." *African Affairs* (2001), 100, pp. 311 – 317.

United Nations Security Council, 12 December 2008. "Letter dated 10 December 2008 from the Chairman of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of Congo addressed to the president of the Security Council."

INTERNATIONAL REFUGEE RIGHTS INITIATIVE

International Refugee Rights Initiative est une organisation qui se consacre à la protection des droits humains dans les conflits et les déplacements en Afrique. IRRRI fonde ses recherches et son plaidoyer sur les droits accordés aux personnes déplacées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et s'évertue à rendre ces garanties effectives au niveau local. Basée à New York et à Kampala, IRRRI agit comme un pont entre les défenseurs locaux et la communauté internationale, et permet ainsi la connaissance locale d'influer sur l'évolution internationale et aide les activistes locaux à intégrer l'implication des politiques régionales et mondiales dans leur travail.

www.refugee-rights.org

SOCIAL SCIENCE RESEARCH COUNCIL

Social Science Research Council (SSRC) fait de l'innovation, développe des réseaux interdisciplinaires et internationaux, et concentre ses recherches sur des questions publiques importantes. Depuis sa création en 1994, le Programme de Migration du SSRC a eu pour principal objectif le renforcement des études internationales sur la migration. Sa stratégie de consolidation a été de recruter des jeunes, des universitaires prometteurs sur le terrain, de mettre en rapport les universitaires avec des intérêts thématiques partagés entre les disciplines, et de rapprocher les spécialistes en sciences sociales avec d'autres chercheurs, les professions libérales, et le secteur non lucratif. L'objectif du programme de migration du SSRC "Migration Forcée et Droits Humains" a consisté à explorer comment un cadre international des droits humains pourrait être utilisé en collaboration avec les universitaires et les praticiens du droit international humanitaire et les organisations de droits humains afin de développer de nouveaux concepts et programmes visant à améliorer la protection des victimes de la migration forcée en Afrique.

www.ssrc.org